



CÔTE D'IVOIRE

Juin 2015

SEPTIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Le rapport a été préparé à la suite des discussions qui ont pris fin le 2 avril 2015 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 mai 2015.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*
- Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières des autorités ivoiriennes*
- Protocole d'accord technique*
- Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté — Résumé analytique du rapport d'avancement

* Figurent aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse n°15/260
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 5 juin 2015

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration achève la septième revue de l'accord FEC en faveur de la Côte d'Ivoire

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la septième revue de l'accord en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser immédiatement l'équivalent de 48,78 millions de DTS (environ 68,36 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 471,54 millions de DTS (environ 660,84 millions de dollars). La décision a été prise sans réunion formelle du Conseil d'administration¹.

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé aussi la demande présentée par les autorités d'une modification des critères de réalisation relatifs au solde primaire de base et au financement intérieur net pour fin juin 2015, ainsi que des objectifs indicatifs qui correspondent au cadre du programme économique et financier.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC en faveur de la Côte d'Ivoire le 4 novembre 2011 (voir [communiqué de presse n° 11/399](#)).

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI sont restés solides. Sur la période 2012–14, la croissance du PIB réel par habitant a atteint 20 %. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs, sauf un, fixés pour fin 2014 ont été atteints. Le climat des affaires et l'administration fiscale ont été améliorés considérablement, et des progrès ont été enregistrés dans la restructuration des banques publiques.

L'orientation de la politique budgétaire pour 2015 reste appropriée en dépit des tensions budgétaires qui apparaissent. Les ajustements qu'il est prévu d'apporter à la loi de finances 2015, avec des recettes supplémentaires et des compressions des dépenses, devraient permettre de limiter le déficit global à 3,7 % du PIB. Malgré ces ajustements, la loi de finances reste globalement propice à la croissance et à la lutte contre la pauvreté, avec des augmentations notables de l'investissement public et des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté.

¹Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

La découverte récente de dépenses extrabudgétaires est inquiétante. Cependant, la communication du Conseil des ministres datée du 23 avril 2015 qui réaffirme qu'il convient d'éviter les dépenses extrabudgétaires est notée avec satisfaction, de même que la détermination du gouvernement à appliquer vigoureusement les dispositions du décret de 1998 visant à éviter les dépenses extrabudgétaires, y compris au moyen de sanctions.

A terme, il s'agira de maintenir une croissance élevée tout en préservant la stabilité macroéconomique. À cet effet, il conviendra de poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires. Il s'agit notamment de créer des tribunaux commerciaux supplémentaires dans le pays et d'une cour d'appel commerciale, de réduire les retards dans les paiements intérieurs et d'améliorer les relations entre les contribuables et les organismes chargés du recouvrement des impôts en renforçant la transparence des procédures de contrôle fiscal. Il s'agit aussi de mettre en œuvre la stratégie de développement du secteur financier afin de favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit. Sur le front budgétaire, il est nécessaire de maîtriser l'augmentation des dépenses courantes à moyen terme et de prendre des mesures énergiques pour assainir le secteur de l'énergie afin de limiter les risques budgétaires qui y sont liés. Il convient aussi de continuer de renforcer la gestion des finances publiques, et de suivre de près l'accumulation de dettes par les entités du secteur public. Il faut aussi continuer de renforcer la gestion de la dette. Enfin, la détermination des autorités à s'attaquer aux lacunes des statistiques de comptabilité nationale est notée avec satisfaction.



CÔTE D'IVOIRE

20 mai 2015

SEPTIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. La Côte d'Ivoire se prépare à des élections présidentielles en octobre 2015 dans un climat marqué par des résultats macroéconomiques vigoureux. L'ensemble des critères de réalisation (continus ou quantitatifs prévus pour la fin de décembre), ainsi que des objectifs indicatifs à l'exception d'un seul, a été observé. Les repères structurels ont également été tous respectés, nonobstant un léger retard en ce qui concerne la réorganisation d'une banque publique. Cependant, certaines autres mesures structurelles importantes ont accusé des retards significatifs.

Discussions. Elles ont surtout porté sur les moyens de contenir l'augmentation des déficits budgétaires en 2015 eu égard aux nouveaux défis à relever et de faire avancer les réformes structurelles prévues au programme. Dans le domaine budgétaire, les autorités et les services du FMI se sont entendus sur des mesures visant à soutenir un léger ajustement des objectifs fixés pour 2015. Des mesures destinées à renforcer la situation financière du secteur de l'énergie ont également été abordées, de même que des sujets comme la GFP, la gestion de la dette publique et les réformes du secteur financier, ainsi que le développement du secteur privé.

Perspectives et risques. Les perspectives macroéconomiques continuent d'être positives, les projections faisant état de taux de croissance élevés en 2015 et à moyen terme grâce aux efforts que ne cessent de déployer les autorités pour s'attaquer aux déficits d'infrastructures et améliorer le climat des affaires. Les principaux risques proviennent des tensions sociales et des aléas politiques subsistant en raison des élections présidentielles d'octobre ; les autres risques incluent un durcissement des conditions financières mondiales, qui pourrait compliquer le financement du vaste programme d'investissement public, ainsi qu'une période prolongée de croissance médiocre dans les pays avancés ou émergents.

Les services du FMI soutiennent la demande présentée par les autorités aux fins d'achever la septième revue au titre de la FEC et de modifier les critères de réalisation prévus pour la fin de juin 2015 et les objectifs indicatifs. Le décaissement à effectuer une fois cette revue achevée devrait se chiffrer à un montant équivalant à 48,78 millions de DTS.

Approuvé par
Abebe Aemro
Selassie (AFR) et
Peter Allum (SPR)

Les entretiens se sont déroulés du 18 mars au 2 avril 2015 à Abidjan, Côte d'Ivoire. L'équipe des services du FMI était composée de MM. Lazare (chef de mission) et Koulet-Vickot et de M^{me} Macario (tous du Département Afrique), ainsi que de MM. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Murara (Département des finances publiques). M. Feler (Représentant résident) et M^{me} Coulibaly, économiste au bureau du représentant résident, ont prêté leur concours à la mission. M. Allé (Bureau de l'administrateur) a participé aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	4
ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
A. Évolution récente	5
B. Résultats du programme	8
C. Perspectives et risques	9
DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME	12
A. Politique budgétaire — comment contenir le déficit budgétaire de 2015 et renforcer la gestion des finances publiques	12
B. Réformes structurelles : promouvoir le développement du secteur privé	17
C. Autres questions	18
SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	20
ENCADRÉ	
1. Mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers	14
GRAPHIQUES	
1. Opérations financières de l'administration centrale	6
2. Scénario à moyen terme, 2012–17	11

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques _____	23
2. Balance des paiements, 2012–17 _____	24
3a. Opérations financiers de l'administration centrale, 2012–17 (milliards de CFA) _____	25
3b. Opérations financiers de l'administration centrale, 2012–17 (pourcentage du PIB) _____	26
4. Situation monétaire intégrée, 2012–17 _____	27
5. Besoins de financement extérieurs, 2012–16 _____	28
6. Indicateurs de solidité financière de l'ensemble du secteur bancaire, 2010–14 _____	29
7. Calendrier propose pour les décaissements et revues au titre de la FEC, 2011–15 _____	30

APPENDIX

I. Lettre d'intention _____	31
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières _____	34
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique – Accord sous la Facilité Élargie de Crédit, 2011–15 _____	65

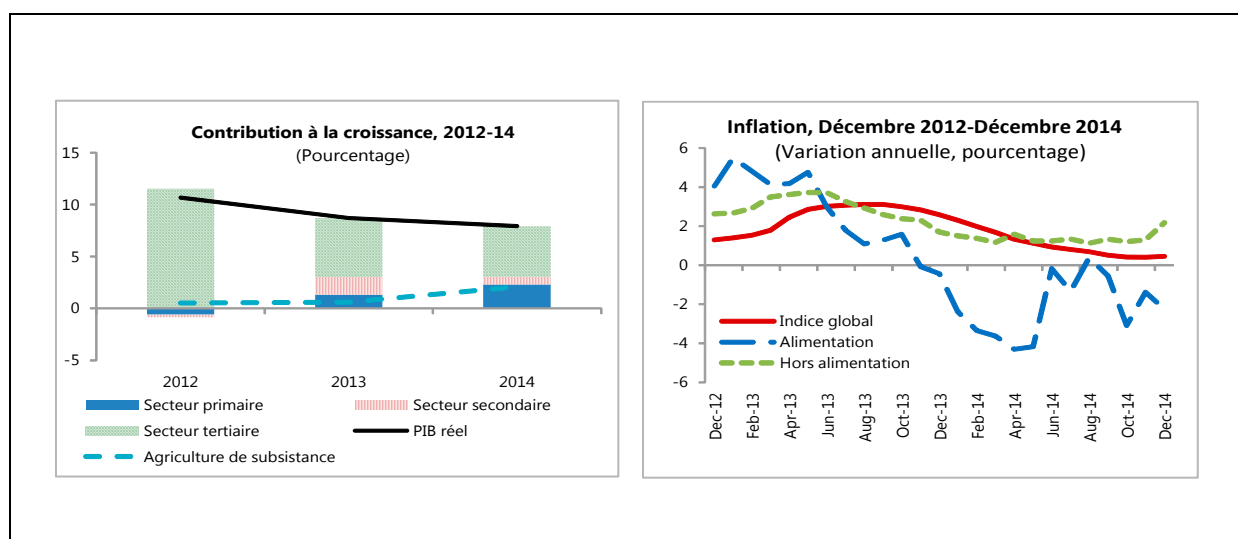
Sigles et Acronymes

AfSS	Afrique subsaharienne
ANSUT	Agence nationale du service universel des télécommunications
AVD	analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	cadre de dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CR	critère de réalisation
CSLP	cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
FAD	Département des finances publiques
FCFA	franc de la Communauté financière africaine
FEC	facilité élargie de crédit
FIRST	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
GFP	gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	mémorandum de politiques économiques et financières
OI	objectif indicatif
OMD	objectif du millénaire pour le développement
PAT	protocole d'accord technique
PFR	pays à faible revenu
PIB	produit intérieur brut
PND	Plan national de développement
PME	petites et moyennes entreprises
PEMFAR	revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
SIGFAE	Système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'Etat
SIR	Société ivoirienne de raffinage
TPCI	titre public Côte d'Ivoire
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolution récente

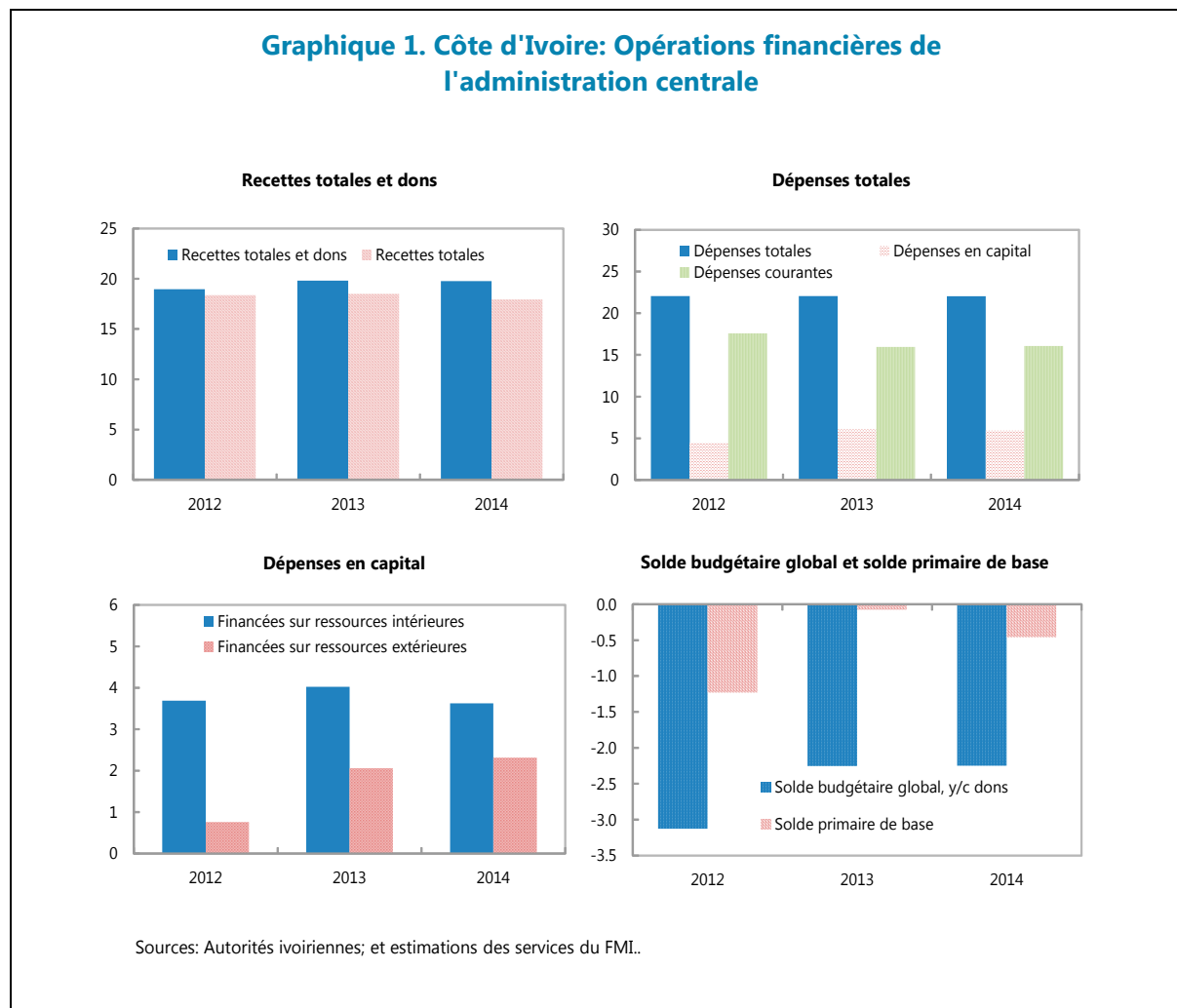
1. La croissance a continué d'être vigoureuse en 2014. La croissance du PIB réel est estimée à 7,9 %, tirée par les excellents résultats des services et de l'agriculture qui ont compensé la timide expansion du secteur secondaire (à cause en partie d'une baisse de la valeur ajoutée du secteur de l'énergie)¹. Cependant, la précision des estimations du PIB de 2014 est quelque peu incertaine en raison de lacunes dans la collecte des données sur l'agriculture de subsistance. En particulier, les autorités ont signalé une récolte de manioc exceptionnelle (hausse de 74 % qui a contribué à hauteur de 1,3 point de pourcentage à une croissance totale de 7,9 % du PIB).



2. En 2014, le déficit budgétaire a été légèrement en-deçà de l'objectif, la sous-exécution des crédits budgétaires destinés à l'investissement ayant compensé les moins-values de recettes (paragraphe 5 du MPEF). Le total des recettes recouvrées a été inférieur de 75 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) à l'objectif prévu pour les raisons suivantes : (i) baisse des recettes au titre des impôts directs (IRS, impôt sur les bénéfices pétroliers et plus-values en capital) et de la TVA à cause du niveau élevé des investissements en 2013 et des exonérations fiscales y afférentes, (ii) constitution de provisions plus importantes dans le secteur bancaire, (iii) non-paiement des impôts de quelques entités publiques (société pétrolière publique notamment) aux prises avec des difficultés financières et (iv) hausse moins forte de l'IPC. Les dépenses totales n'ont pas non plus atteint leur objectif (écart de 120 milliards de FCFA, soit 0,7 %

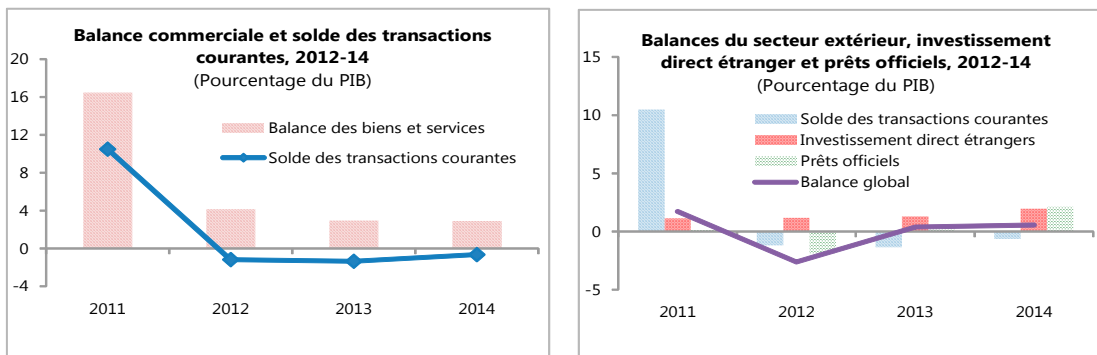
¹ Les autorités estiment qu'en 2014, la croissance a atteint 8,5 % grâce aux taux légèrement plus élevés enregistrés par certains segments du secteur tertiaire.

du PIB) par suite d'une sous-exécution des dépenses d'investissement. En conséquence, le déficit budgétaire global (sur la base des ordonnancements) s'est réduit à 2,2 % du PIB en 2014 contre 2,4 % en 2013, et ce malgré un PIB nominal légèrement moins élevé que prévu au programme. Le déficit budgétaire de 2014 a notamment été financé par un recours plus important à l'emprunt extérieur (3,2 % du PIB en 2014, contre 1,8 % en 2013).

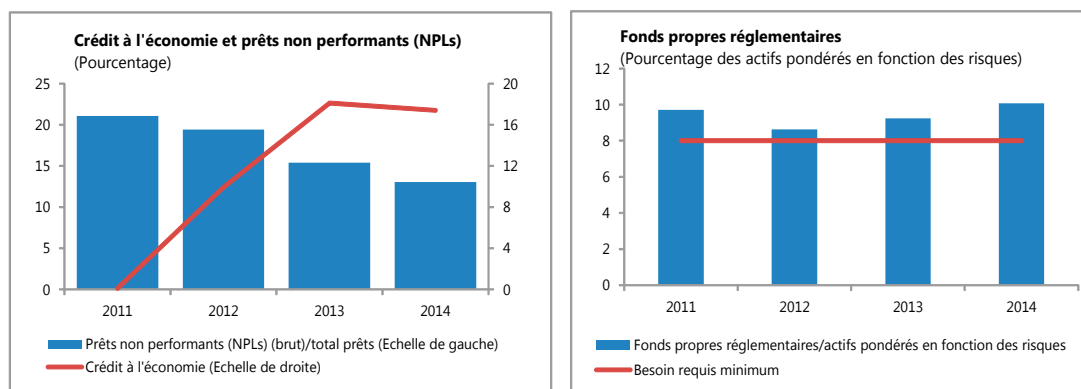


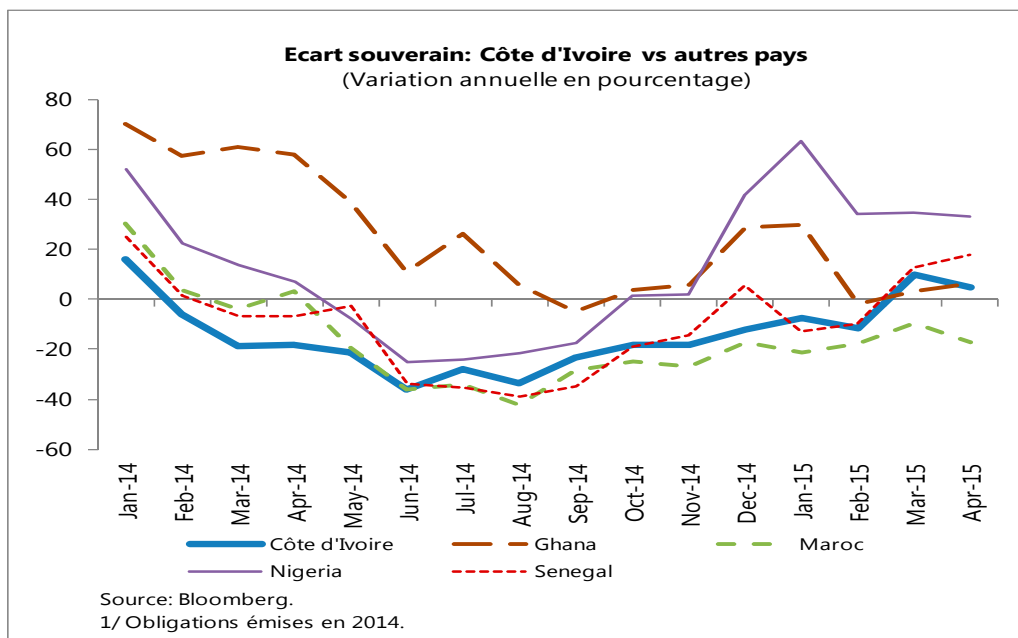
3. La situation du secteur extérieur s'est améliorée en 2014. Selon les estimations, le déficit extérieur courant a été ramené à 0,7 % du PIB, contre 1,7 % en 2013, grâce, entre autres, à la baisse des cours du pétrole, à une amélioration des termes de l'échange (4,3 %) et à une croissance robuste des exportations de cacao. Sous l'effet conjugué de ces facteurs et des apports au compte d'opérations financières (prêts-projets, émission d'un Eurobond et IDE)², l'excédent global de la balance des paiements a légèrement augmenté, passant de 0,4 % du PIB en 2013 à 0,6 % en 2014).

² La saisie de l'IDE dans les statistiques de balance des paiements disponibles est médiocre.



4. Les conditions du crédit sont dans l'ensemble équilibrées et les indicateurs de solidité financière se sont améliorés. Soutenu par une liquidité abondante, le crédit à l'économie a augmenté de 21,7 %, en ligne avec la croissance robuste du secteur agricole (les crédits de campagne ont progressé de 59 %) et des services. Selon des données préliminaires, le ratio des prêts improductifs par rapport au total des prêts a reculé à 10,4 % (en termes bruts) à la fin de 2014 contre 12,7 % en 2013. Bien qu'il soit encore élevé, il ne représente pas un risque grave pour la stabilité financière, car, net des provisions, il se chiffrait à 2,65 % à la fin de 2014. La norme de fonds propres du secteur bancaire (ratio minimum requis de 8 %) atteignait 10,1 % à la fin de décembre 2014, contre 9,2 % en 2013. Pour autant, ce ratio n'est pas excessif étant donné la croissance rapide du crédit. En outre, ces données agrégées masquent des vulnérabilités, qui ne sont pas systémiques, dans certaines banques ; en particulier, le ratio des fonds propres des banques publiques et de quelques petites banques continuer de rester en-deçà du minimum réglementaire.





5. Le 24 février 2015, la Côte d'Ivoire a, comme prévu dans le programme, procédé pour la seconde fois à une émission souveraine sur le marché international. La réponse des investisseurs a été forte et le pays a levé 1 milliard de dollars EU (sur une offre de 4 milliards) assorti d'une échéance moyenne de 12 ans et d'un rendement de 6,625 %. Du fait de l'attrait que représente la Côte d'Ivoire pour les investisseurs internationaux, l'Eurobond de juillet 2014 s'est bien comporté sur le marché secondaire, avec des taux de rendement inférieurs à ceux des marchés frontières d'Afrique subsaharienne.

6. Le climat politico-social reste calme alors que le pays se prépare pour les élections présidentielles d'octobre 2015 (paragraphe 3 du MPEF). Les deux principaux partis de la coalition au pouvoir, notamment celui de l'ancien Président Bedié (PDCI), soutiennent officiellement la candidature du Président Ouattara. Le chef du FPI (parti politique précédemment au pouvoir) a annoncé que son parti participera aux élections présidentielles. Le dialogue mené en 2014 entre le gouvernement et l'opposition, y compris le FPI, est un signe que la réconciliation politique progresse et des mesures d'apaisement, en particulier la libération de certains détenus et le déblocage des comptes bancaires ont été mises en place. La sécurité continue de s'améliorer malgré des incidents sporadiques dans diverses régions du pays. Les troubles de novembre dernier dans l'armée à cause de retards de paiement semblent être durablement réglés. Jusqu'à présent, aucun cas d'Ebola n'a été confirmé en Côte d'Ivoire.

B. Résultats du programme

7. L'ensemble des critères de réalisation (continus et quantitatifs prévus pour la fin de décembre 2014), ainsi que des objectifs indicatifs, à l'exception d'un seul, ont été observés (tableau 1 du MPEF). Plus précisément, le déficit primaire de base a été légèrement inférieur à l'objectif prévu dans le programme et le plafond continu imposé à la dette extérieure non

concessionnelle (critère de réalisation) a été respecté. Malgré une émission d'obligations du Trésor plus importante que prévue à la fin de l'année, le plafond fixé pour le financement intérieur net (critère de réalisation) a été respecté, l'excédent ayant été utilisé en grande partie pour réduire la dette flottante par un montant plus élevé que celui indiqué au programme et à accumuler davantage d'encaisses à la BCEAO. Bien que les crédits budgétaires aient été sous-exécutés, les dépenses en faveur des pauvres ont dépassé l'objectif (indicatif) inscrit dans le programme (107 %). Cependant, le plancher des recettes publiques (objectif indicatif) n'a pu être atteint à cause des facteurs indiqués au paragraphe 2. L'écart du déficit primaire de base et celui du financement intérieur net ont été inférieurs aux dépenses extrabudgétaires recensées en 2014 (voir infra). Si ces dépenses avaient été correctement incluses dans les comptes budgétaires, il aurait fallu réaliser des économies ailleurs pour les compenser et pouvoir atteindre les objectifs fixés en matière de déficit primaire et de financement intérieur.

8. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine des réformes structurelles (tableau 2 du MPEF). Tous les repères structurels prévus pour la fin de décembre 2014 ont été mis en œuvre, avec un léger retard cependant dans le cas de la vente à des investisseurs privés de la plupart des actifs de l'État dans le capital d'une banque. En outre, les autorités ont engagé des actions pour améliorer le climat des affaires et l'administration des impôts. Toutefois, plusieurs mesures importantes de leur programme de réformes ont accusé des retards significatifs, notamment la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur financier et la réorganisation de la Direction de la dette publique en *front*, *middle* et *back offices* ; de même, les arriérés intérieurs ne sont pas encore totalement apurés.

C. Perspectives et risques

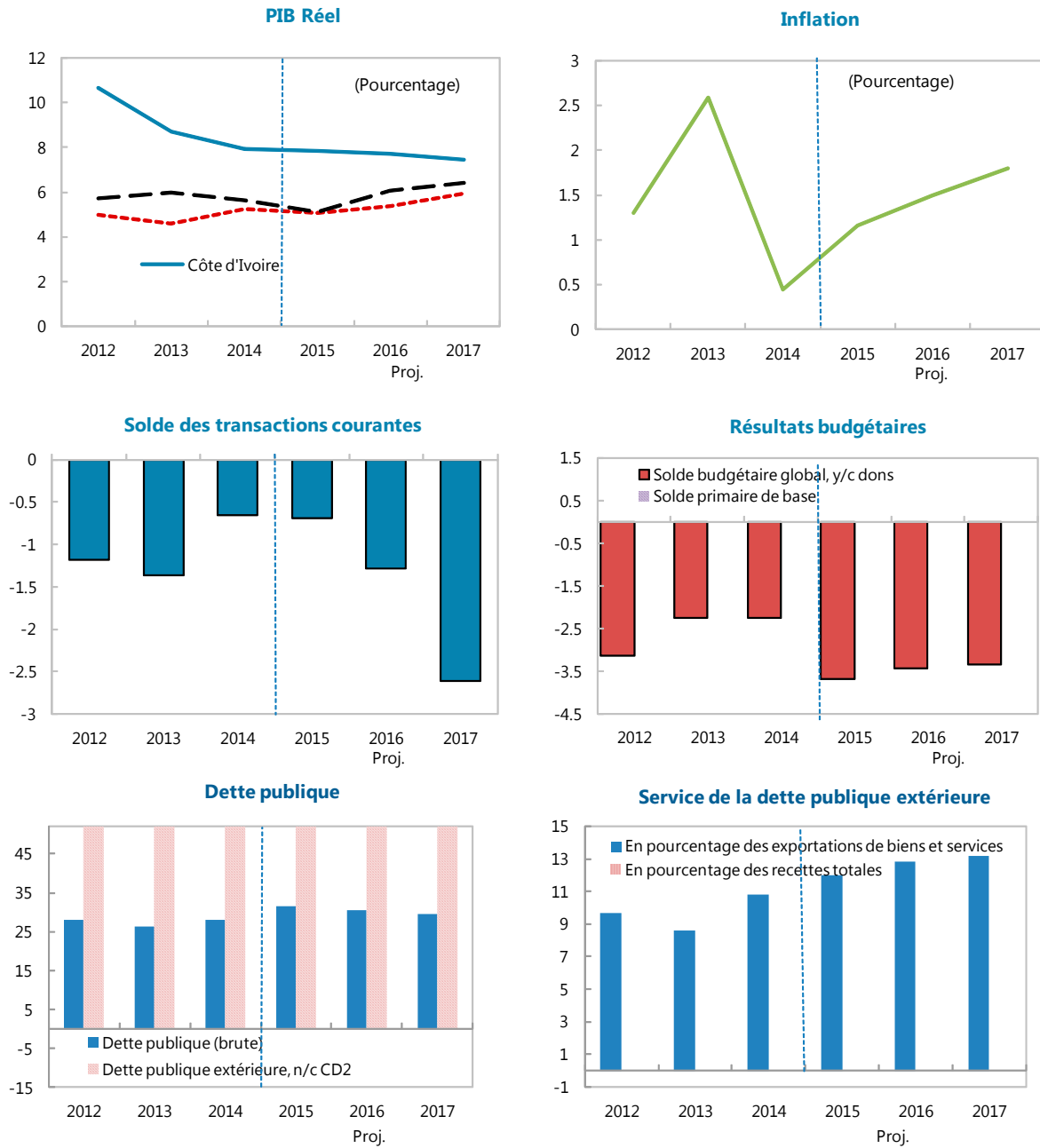
9. Les perspectives macroéconomiques demeurent favorables :

- La croissance devrait être de 7,9 % en 2015 et de 7,6 % en moyenne au cours des deux années suivantes, selon les projections, grâce aux efforts continus déployés par les autorités pour améliorer le climat des affaires et s'attaquer aux déficits d'infrastructures. Les projections des autorités sont plus ambitieuses (croissance de 9,4 % en 2015 et de deux chiffres sur le moyen terme). Bien que les services du FMI reconnaissent que la croissance pourrait dépasser leurs estimations en 2016 du fait de l'abandon par certains investisseurs privés de leur attitude attentiste après les élections, la mission a estimé que ce facteur est trop incertain pour être intégré au scénario de référence.
- L'inflation devrait être de l'ordre de 2 %, à supposer que les récoltes continuent d'être bonnes, la politique monétaire prudente et les cours internationaux du pétrole et des denrées alimentaires stables.
- D'après les projections, le déficit courant devrait passer à moyen terme à 2,6 % du PIB en moyenne, les termes de l'échange étant moins favorables et la croissance des importations plus forte.

- La dette publique (administration centrale) devrait être d'environ 43 % du PIB à moyen terme si le déficit budgétaire global reste proche de 3 % du PIB et le service de la dette publique (C2D inclus) dépasserait, selon les projections, 13 % des recettes totales, contre 10,8 % en 2014.

10. Quelques risques intérieurs et extérieurs pèsent sur ces perspectives positives. À moyen terme, de nouvelles dépenses extrabudgétaires pourraient se traduire par des éléments de passif intérieurs non réglés qui auraient des effets négatifs sur l'investissement privé. Par ailleurs, des conditions atmosphériques défavorables pourraient avoir des répercussions sur la production agricole qui reste l'un des principaux moteurs de la croissance, ainsi que sur les résultats du secteur de l'électricité. Sur le front extérieur, un durcissement des conditions financières mondiales pourrait compliquer le financement du vaste programme d'investissement public. Une croissance médiocre dans les pays avancés ou émergents pourrait également avoir des retombées défavorables sur l'activité. Toutefois, il se peut que la croissance soit plus forte (voir paragraphe 9).

Graphique 2. Côte d'Ivoire: Scénario à moyen terme, 2012-17
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources: Autorités ivoiriennes et estimations et projections des services des services du FMI.

DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME

Les discussions ont essentiellement porté sur les deux points suivants : (i) comment contenir l'augmentation des déficits budgétaires en 2015, compte tenu des moins-values projetées de recettes et des nouvelles pressions sur les dépenses, et renforcer la gestion des finances publiques et (ii) comment faire avancer le programme de réformes en faveur du développement du secteur privé.

A. Politique budgétaire — comment contenir le déficit budgétaire de 2015 et renforcer la gestion des finances publiques

11. Les autorités ont convenu de prendre en compte les nouvelles pressions budgétaires apparues depuis l'adoption de la loi de finances 2015 (paragraphe 26 à 31 du MPEF) :

- Sur le front des recettes, des moins-values sont attendues sur les impôts directs, la TVA, les droits de douane et les dividendes, imputables à un effet de base (recettes effectives de 2014 inférieures par rapport aux estimations), une baisse des prix des importations et un recul plus important des cours internationaux du pétrole par rapport aux hypothèses retenues dans la loi de finances. Les répercussions de la chute des cours du pétrole sur Petroci ne lui permettront pas de distribuer des dividendes. Le total de ces moins-values se chiffre à 116,8 milliards de FCFA (-0,6 % du PIB).
- En ce qui concerne les dépenses, de nouveaux besoins sont apparus (0,6 % du PIB) en raison principalement de l'impact budgétaire : (i) des montants audités des dépenses extrabudgétaires effectuées en 2014 dans les secteurs de l'éducation (écoles privées) et des forces armées (approvisionnement en carburant) évalués à 58,4 milliards de FCFA, et (ii) des répercussions sur la subvention au secteur de l'électricité d'un recours au HVO en 2014 plus important que prévu dans la loi de finances 2015 et de la hausse du service de la dette imputable à l'appréciation du dollar.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Modifications aux projections fiscales, 2015
(Milliards de francs CFA)

Recettes totales	-26.6
Recettes manquantes	-116.8
Impôts directs	-69.1
TVA	-14.9
Taxes à l'exportation	-18.8
Dividendes (Petroci)	-14.0
Autres recettes	90.2
Dont:	
Impôts sur produits pétroliers	30.8
Contributions à la sécurité sociale	16.4
Recouvrement des créances sur Petroci	15.0
Bonus	15.0
Dépenses totales	-22.2
Nouvelles dépenses	112.9
Dont:	
Dépenses extrabudgétaires	58.4
Subventions au secteur de l'électricité	19.7
Intérêts dus	15.3
Dépenses réduites	-135.1
Dont:	
Dépenses en capital	-91.8
Salaires et traitements	-19.6
Variation du solde primaire de base	-49.1
Variation du solde global	-4.4

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections du FMI.

12. Face à ces nouvelles pressions budgétaires, les autorités se sont engagées à mobiliser des recettes supplémentaires et à comprimer les dépenses afin de contenir l'augmentation du déficit (paragraphe 26 à 31 du MPEF). De s recettes additionnelles (0,5 % du PIB) vont principalement

provenir d'une plus forte hausse de recettes sur produits pétroliers³ (voir encadré 1), des primes de signature anticipées au titre de nouveaux contrats de prospection minière, du recouvrement des créances fiscales sur Petroci dans le cadre d'un règlement d'arriérés croisés (voir infra) et d'une augmentation des cotisations de sécurité sociale (reflétant les meilleurs résultats de 2014). Les autorités ont aussi accepté de réviser à la baisse les projections des dépenses d'investissement sur la base du taux d'exécution de 2014, ainsi que la masse salariale (les hausses de salaires ont été différées de janvier à une date ultérieure pendant l'exercice), et d'affecter l'équivalent de 12 milliards de FCFA de provisions inscrites dans la loi de finances à des dépenses imprévues pour compenser en partie les dépenses extrabudgétaires. En conséquence, les déficits budgétaires révisés (global et de base primaire) devraient, selon les projections actuelles, dépasser de 0,3 % du PIB les objectifs retenus dans la loi de finances pour atteindre 3,7 % et 0,5 % du PIB, respectivement.

13. Les services du FMI estiment que les objectifs budgétaires révisés demeurent appropriés.

La faible dégradation du déficit primaire de base (critère de réalisation du programme) par rapport à l'objectif convenu lors de la sixième revue est pour l'essentiel due à la chute des cours du pétrole et des prix des importations (chocs exogènes) et à l'intégration des dépenses extrabudgétaires auditées dans la loi de finances de 2015. Ces dépenses (0,3 % du PIB) mises à part, le déficit primaire de base en 2015 serait, selon les projections, identique en pourcentage du PIB à celui programmé lors de la sixième revue. En outre, exprimé en FCFA, le déficit global projeté (y compris les dépenses extrabudgétaires) est sensiblement le même que celui prévu dans la loi de finances initiale de 2015. Les services du FMI invitent les autorités à résister aux pressions qui pourraient s'exercer sur les dépenses à cause des élections et à prêter attention aux hausses des dépenses courantes à moyen terme.

14. Tout en se félicitant de la régularisation des dépenses extrabudgétaires auditées, les services du FMI ont demandé s'il existait d'autres obligations de cette nature.

Ils considèrent que les dépenses hors budget ne donnent pas lieu à une accumulation d'arriérés, ni ne constituent un cas de déclarations erronées, car, en vertu du PAT, seules les dépenses sur la base des ordonnancements sont prises en compte aux fins des critères de réalisation. Les autorités ont donné l'assurance qu'ils n'avaient pu déceler récemment d'autres dépenses extrabudgétaires (paragraphe 32 du MPEF). Elles organiseront néanmoins une rotation des directeurs des services des affaires administratives et financières dans les ministères dépensiers afin de « découvrir » plus facilement toute dépense extrabudgétaire récente. Elles ont en outre souligné l'existence de dépenses extrabudgétaires importantes antérieures à 2011. Les résultats de l'audit en cours de ces dépenses devraient normalement être disponibles au second semestre de 2015 et une stratégie de régularisation devra alors être décidée. Les services du FMI ont recommandé de faire procéder fréquemment à des audits des ministères dépensiers par les services de l'Inspecteur général et encouragé les autorités à achever rapidement les audits en cours et à régulariser les montants vérifiés.

³ Ce résultat pourrait être obtenu en préservant le montant total des recettes fiscales pétrolières dégagé au début de 2015 (par suite de la répercussion partielle sur les consommateurs de la chute des cours internationaux du pétrole) soit, en d'autres termes, en répercutant intégralement sur le consommateur toute variation ultérieure de ces cours.

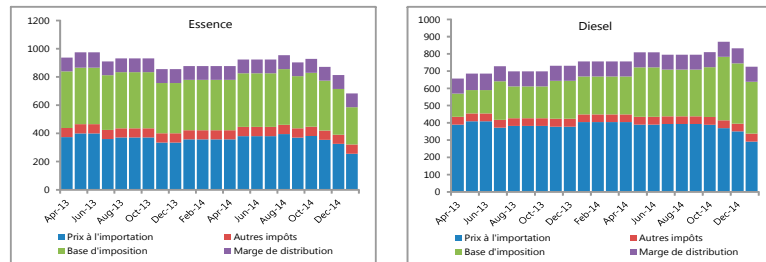
Encadré 1. Côte d'Ivoire : Mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers

Un mécanisme automatique de fixation des prix des carburants est en place en Côte d'Ivoire depuis avril 2013 afin de répercuter les variations des cours internationaux du pétrole sur les prix de détail intérieurs tout en lissant les fluctuations des prix à la pompe par des ajustements de l'assiette taxable (le « prix » auquel s'appliquent les taux de taxation), sous réserve de l'utilisation d'un seuil pour préserver les recettes tirées des taxes sur les carburants. Le dispositif de lissage ne déclenche des ajustements des prix de détail que lorsque les variations des cours internationaux dépassent des seuils précis. Cependant, les autorités disposent d'une certaine latitude pour répercuter intégralement ces variations. À titre de précaution, le dispositif prévoit un seuil pour l'assiette taxable (25 % du prix à l'importation CAF)

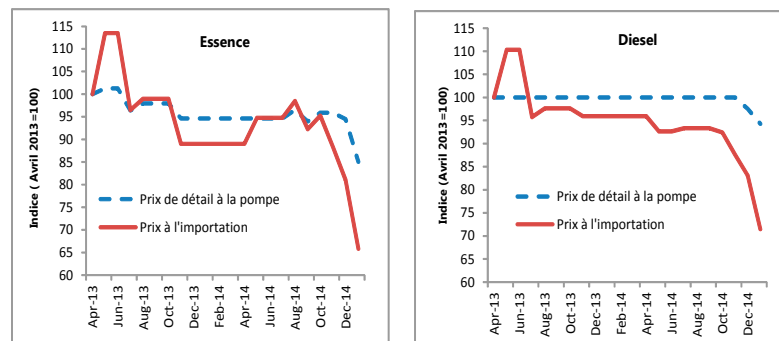
afin d'assurer un volume minimum de recettes pétrolières, ainsi que des subventions croisées entre l'essence et le diesel qui, étant utilisé dans le secteur des transports, est socialement et politiquement sensible. Ces subventions entrent en jeu lorsque le prix du diesel excède un certain seuil (615 FCFA) afin d'atténuer toute nouvelle hausse du prix à la pompe de ce carburant.

Selon les projections, les recettes au titre de la taxe sur les carburants atteignent 1,2 % du PIB dans la loi de finances initiale de 2015, contre 1,0 % en 2014. Ces projections avaient été établies à partir d'une taxation du litre d'essence et du litre de diesel de 194,4 et de 88,4 FCFA, respectivement. En janvier 2015, la taxe sur les carburants se chiffrait à 262 FCFA pour le litre d'essence et à 156,6 FCFA pour le litre de diesel du fait de la répercussion partielle de la chute des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs de détail des carburants (graphique 2) et de la pleine application de l'assiette taxable/prix pour les recettes fiscales (graphique 3). Si la fiscalité des carburants était maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de l'année, il en résulterait des recettes supplémentaires de l'ordre de 0,4 % du PIB en 2015.

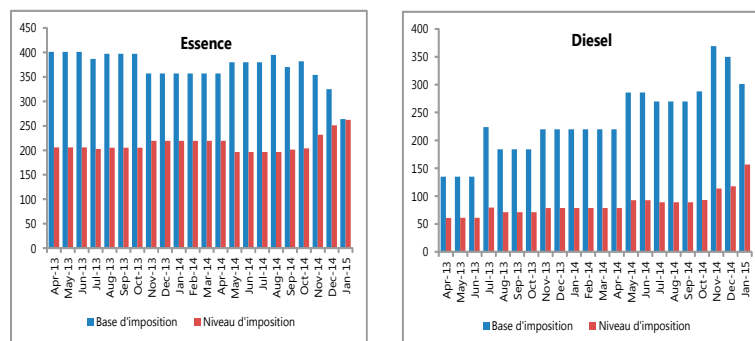
Graphique 1. Côte d'Ivoire - Structure des prix des produits pétroliers, Avril 2013-Janvier 2015 (Francs CFA/litre)



Graphique 2. Côte d'Ivoire : Répercussion des fluctuations des prix à l'importation du pétrole sur les prix à la pompe des produits pétroliers, Avril 2013-Janvier 2015



Graphique 3. Côte d'Ivoire - Imposition des produits pétroliers, Avril 2013-Janvier 2015 (Francs CFA/litre)



Source: Autorités ivoiriennes.

15. Comme les services du FMI, les autorités jugent essentiel de renforcer le cadre réglementaire visant à prévenir et sanctionner les dépenses extrabudgétaires (paragraphe 33 du MPEF). Le 23 avril 2015, le Conseil des ministres a de nouveau manifesté son attachement au cadre réglementaire en vigueur établi par décret en 1998⁴. Les autorités ont indiqué à la mission qu'elles avaient la ferme intention d'appliquer résolument les dispositions de ce décret, notamment en sanctionnant les contrevenants. En outre, elles sont déterminées à mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour prévenir les dépenses extrabudgétaires en : (i) sensibilisant davantage les fournisseurs sur les crédits budgétaires grâce à la création d'un centre d'information⁵, (ii) veillant à ce que, à compter de la loi de finances 2015, les crédits budgétaires affectés aux subventions aux écoles privées, au secteur de l'électricité et aux achats de carburant par les forces armées soient réalistes et (iii) renforçant le contrôle sur les ministères dépensiers (plus grande mobilité des agents et audits plus fréquents). Les services du FMI ont suggéré aux autorités d'envisager de créer une chambre de discipline budgétaire et financière au sein de la Cour des comptes et indiqué que le FMI était prêt à fournir une assistance technique pour réformer les pratiques en matière de gestion des finances publiques afin d'éviter toute nouvelle dépense extrabudgétaire.

16. La mission a examiné avec les autorités les problèmes de gestion des finances publiques suivants :

- *Opérations hors budget par des entités publiques (en d'autres termes, les fonds extrabudgétaires).* Le recours croissant à des mécanismes extrabudgétaires (financés à l'aide d'emprunts souscrits par les entités publiques) pour effectuer des opérations budgétaires ou quasi budgétaires est un sujet de préoccupation pour la mission. En particulier, celle-ci a indiqué qu'elle ne soutenait pas l'emprunt envisagé⁶ pour l'exécution du programme d'électrification rurale (par CI-Energies) et de celui d'accès universel aux services de télécommunications (par l'ANSUT). Les services du FMI ont noté que ces activités sont budgétaires (non commerciales) par nature, aussi devraient-elles être inscrites dans la loi de finances. Ils ont souligné que cette pratique viole le principe d'universalité du budget, mène à un périmètre budgétaire excessivement étroit et affaiblit le contrôle budgétaire. La mission invite les autorités à ne pas utiliser les entités publiques pour procéder à des activités budgétaires ou quasi budgétaires et à élargir le cadre budgétaire.
- *Gestion des dépenses.* Tout en reconnaissant les progrès récemment accomplis, les services du FMI ont demandé de redoubler d'efforts pour réduire radicalement le recours aux avances de trésorerie, aux régies d'avances et aux autres procédures de dépense

⁴ Il a en particulier approuvé une communication réaffirmant, comme indiqué dans le décret (n° 98-716) de 1998, ce qui suit : (i) les dépenses extrabudgétaires sont interdites, (ii) les dépenses extrabudgétaires ou irrégulières ne représentent pas légalement un engagement de l'Etat et (iii) les dépenses extrabudgétaires constituent une « faute de gestion » passible de sanctions disciplinaires, civiles ou pénales.

⁵ Le centre informera tous les fournisseurs potentiels que les marchés ne seront pas honorés s'ils sont ni inscrits dans le système de gestion des finances publiques (SIGFIP), ni dotés d'un numéro de contrôle de l'engagement y afférent.

⁶ Les emprunts intérieurs de ces entités publiques sont couverts par des taxes affectées qu'elles recouvrent.

exceptionnelles (environ deux points de pourcentage du PIB à l'heure actuelle). Ils notent avec satisfaction que la communication du 23 avril 2015 contient des dispositions en vue de limiter le recours aux avances de trésorerie.

17. *Gestion de trésorerie (paragraphe 40 du MPEF).* Les autorités prennent actuellement des mesures en vue d'établir un compte unique du Trésor (CUT). Les services du FMI ont examiné avec elles le calendrier qu'elles ont établi pour fermer les comptes publics inactifs dans les banques commerciales d'ici à la fin d'avril 2015 et les comptes restants au cours des trois années à venir, ainsi que la structure du CUT envisagé. Ils jugent encourageante l'intention des autorités de mettre en route quatre postes pilotes en 2015, tout en relevant que le périmètre du CUT serait, à court terme du moins, limité par la nécessité de conserver un nombre assez élevé de comptes publics dans une banque publique donnée afin d'en assurer la liquidité.

18. La mission a en outre exhorté les autorités à renforcer encore la gestion de la dette publique (paragraphe 45 à 47 du MPEF).

- *Gestion de la dette.* Tout en saluant l'achèvement de la mise à jour de la stratégie d'endettement à moyen terme, les services du FMI se sont dits préoccupés par les retards excessifs pris par la réorganisation de la Direction de la dette en front, middle and back offices (à cause de problèmes de dotation en personnel) et par l'accumulation d'emprunts (en monnaie nationale) par des entités du secteur public dont la situation financière est fragile. Les autorités sont déterminées à achever la réorganisation de la cellule de gestion de la dette avant la fin de juin 2015 (paragraphe 45 du MPEF). Elles ont souligné que la mise en place d'une base de données centralisée couvrant la dette des entreprises publiques et les garanties de l'État sur cette dette est bien avancée et que, lorsqu'elle sera achevée (fin de juin 2015), il sera possible d'assurer un meilleur suivi des emprunts contractés par ces entités publiques.
- *Développement du marché secondaire régional.* Les autorités et les services du FMI sont convenus qu'il est absolument nécessaire de stimuler le développement d'un marché secondaire pour approfondir le marché et limiter l'accumulation de risques de change. À l'heure actuelle, l'attrait qu'exerce le marché régional sur les investisseurs étrangers qui souhaitent acheter des obligations souveraines en FCFA est limité à cause du comportement acquisition-détention qui caractérise ce marché. Les services du FMI invitent instamment les autorités à examiner les recommandations (développer et unifier le marché régional et en accroître la liquidité) qu'a faite la mission d'assistance technique conjointe Banque mondiale–FMI de décembre 2014.

B. Réformes structurelles : promouvoir le développement du secteur privé

Climat des affaires

19. En dépit des récentes et importantes améliorations du climat des affaires⁷ (paragraphe 48 à 50 du MPEF), il reste encore du chemin à parcourir pour converger vers les pays les plus performants. Les discussions ont surtout porté sur trois domaines :

- *Apurement des arriérés intérieurs.* Les services du FMI ont demandé instamment aux autorités d'achever rapidement la régularisation des arriérés audités subsistant envers les fournisseurs (15,5 milliards de FCFA sur 152,9 milliards), ainsi que de l'ancienne dette titrisée envers les secteurs bancaire et non bancaire (environ 43 milliards sur 149,2 milliards de FCFA, soit 0,2 % et 0,8% du PIB, respectivement). Les autorités ont expliqué que les créanciers des arriérés restants n'avaient pas accepté les décotes et conditions financières proposées, mais promis de les recontacter afin d'achever le processus avant la fin de l'année.
- *Tribunaux de commerce.* Tout en saluant le fonctionnement efficace du tribunal de commerce d'Abidjan, les services du FMI ont insisté sur l'importance de créer d'autres tribunaux de commerce dans le pays, ainsi qu'une cour d'appel. Les autorités ont indiqué que des actions dans ce domaine étaient actuellement à l'étude.
- *Relations avec les fournisseurs et les contribuables.* Les services du FMI ont relevé avec préoccupation que les acteurs privés rencontrés affirmaient que : (i) récemment, le Trésor payait les factures avec beaucoup de retard et ii) les directions des impôts et des douanes avaient à maintes reprises harcelé les grands contribuables. Ils ont pris note de la réponse des autorités qui ont indiqué qu'aucun arriéré intérieur n'avait été accumulé depuis 2011 et que les grands contribuables n'étaient nullement harcelés. Ils ont néanmoins estimé qu'il fallait renforcer la transparence des procédures de contrôle fiscal.

Réforme du secteur financier (paragraphe 41 à 44 du MPEF)

20. La mission a exprimé sa préoccupation quant aux retards accusés dans la mise en œuvre de la réforme du secteur financier et a demandé aux autorités d'intensifier les efforts à ce sujet :

- *Stratégie de développement du secteur financier.* Elle est entravée par des retards dans la dotation en personnel de la structure en charge de sa mise en œuvre. Les services du FMI ont souligné que la mise en œuvre de cette stratégie est nécessaire pour promouvoir l'inclusion financière et l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises. Les autorités ont insisté sur les mesures déjà prises pour promouvoir le développement du secteur financier et l'inclusion financière (lois et règlements portant sur les spécialistes en

⁷ En deux ans, la Côte d'Ivoire est passée de la 177^e à la 147^e place dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale. Les rapports de 2014 et de 2015 l'ont en outre classée parmi les 10 pays les plus performants en matière de réformes.

obligations du Trésor et les bureaux de crédit, préparation d'un projet de loi sur le crédit-bail, actions en vue d'assurer la gratuité de certains services bancaires et d'améliorer la situation financière des établissements de microfinance) et ont annoncé que le processus de nomination du directeur chargé du programme en était au stade final.

- *Restructuration des banques publiques.* Les services du FMI ont accueilli avec satisfaction la liquidation de la Banque pour le financement de l'agriculture (BFA) en septembre 2014 et la vente par l'État de la majeure partie de sa participation au capital de la Société ivoirienne de banque (SIB) en février 2015. Cependant, les services du FMI ont insisté pour que des mesures soient rapidement prises au sujet des banques publiques en crise restantes afin de réduire au minimum le coût budgétaire de leur réorganisation et d'atténuer les facteurs de vulnérabilité dans le système bancaire.

Secteur de l'énergie (paragraphe 15, 38 et 39 du MPEF)

21. Les autorités et les services du FMI se sont entendus sur diverses mesures pour renforcer la situation financière du secteur de l'énergie :

- *Secteur de l'électricité.* Bien qu'en amélioration grâce à une série de mesures prises ces trois dernières années (par exemple, meilleur ciblage des tarifs sociaux, hausse des prix à l'exportation, lutte contre la fraude, etc.), la situation financière du secteur de l'électricité reste fragile. Les services du FMI ont noté qu'il conviendrait d'envisager, au moment opportun, des mesures additionnelles pour renforcer la viabilité financière du secteur. Les autorités ont indiqué que la montée en puissance de plusieurs projets dans un proche avenir aidera à réduire le coût de production de l'électricité.
- *Entreprises du secteur pétrolier.* La chute rapide des cours internationaux du pétrole et l'appréciation du dollar ont eu pour effet d'aggraver la situation financière de la raffinerie de pétrole (SIR) et de la société pétrolière publique (Petroci), déjà fragilisée par les montants élevés de reconnaissances de dette de l'État inscrits à leur bilan. Les deux sociétés ont accusé des pertes élevées en 2014 et Petroci n'a pu acquitter ses impôts, ni verser les dividendes de 2013. La mission s'est entendue avec les autorités sur les mesures suivantes : (i) règlement des arriérés croisés entre l'État et Petroci et majoration de la subvention à l'électricité en 2015 pour refléter l'emploi accru de HVO en 2014 et (ii) paiement en numéraire de reconnaissances de dette d'un montant de 56,9 milliards de FCFA envers la SIR d'ici à la fin de juin 2015 (repère structurel), paiement qui serait financé par une émission d'obligations sur le marché régional⁸. En outre, les autorités se sont engagées à régler à bonne date les factures de HVO dues à ces sociétés. Grâce à ces mesures, la SIR et Petroci bénéficieront d'un certain répit en attendant l'adoption de solutions à plus long terme une fois achevés les audits stratégiques de Petroci (en cours) et de la SIR (à lancer ; repère structurel).

⁸ En fait, la composition de la dette intérieure est modifiée par une conversion des reconnaissances de dette en bons du Trésor.

C. Autres questions

Amélioration du système statistique

22. Les graves faiblesses du système statistique empêchent de mesurer avec précision la croissance de l'activité économique (voir paragraphe 1). Le manque de données de base dans quelques secteurs (agriculture de subsistance, bâtiment et travaux publics, services immobiliers, par exemple) amène à utiliser des approximations ou à recourir à des méthodologies statistiques (groupes échantillons) qui ne donnent que des résultats imprécis. Ces difficultés sont aggravées par : (i) des contraintes en matière de dotation en personnel et de capacités de l'Institut national de la statistique (INS) et (ii) les erreurs occasionnelles dans le calcul des comptes nationaux. En 2014 notamment, les services du FMI ont recensé dans les comptes nationaux de 2012, dernière année pour laquelle des estimations définitives avaient été produites, des lacunes dans le calcul des taxes nominales sur les produits, parallèlement à certains mouvements inexplicables de la valeur ajoutée sectorielle en termes réels, ce qui modifie directement la croissance du PIB.

23. Les autorités et les services du FMI sont convenus de la nécessité d'améliorer sensiblement la production de données économiques de qualité afin de renforcer le processus de prise de décision. Les autorités ont notamment sollicité l'assistance technique de STA pour diagnostiquer les principales lacunes dans la production des données de base et le calcul des comptes nationaux, aussi une mission est-elle prévue pour le premier trimestre de l'exercice 2016. Les services du FMI ont néanmoins regretté qu'on ne se soit pas attaqué aux points faibles des comptes nationaux de 2012 avant la finalisation en cours de ceux de 2013. De façon plus générale, maintenant que la Côte d'Ivoire a accès aux marchés financiers internationaux, les autorités devraient rehausser la qualité des données économiques et en assurer la diffusion aux fins de faciliter les opérations de suivi par les investisseurs internationaux et les agences de notation du crédit.

Plan national de développement

24. Les autorités ont publié un rapport d'étape sur l'exécution du Plan national de développement de 2012–15 (paragraphe 18 du MPEF). Ce rapport, préparé dans le cadre d'une vaste consultation avec les parties prenantes et les partenaires du développement, présente les résultats obtenus par la Côte d'Ivoire dans l'application de ses politiques macroéconomiques, structurelles et sociales. Dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique forte, rétabli la stabilité macroéconomique et accompli des avancées significatives dans les réformes structurelles et la réduction de la pauvreté. Cependant, il reste des défis à relever pour consolider la paix et renforcer la cohésion sociale.

SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES

25. Les autorités ont sollicité un ajustement des critères de réalisation prévus pour la fin juin (solde de base primaire et financement intérieur net) et des objectifs indicatifs compte

tenu des projections budgétaires révisées (tableau 1 du MPEF). Le plafond continu sur les emprunts non concessionnels a été relevé de 793 millions de dollars afin de prendre en compte un emprunt extérieur destiné à financer l'extension du port d'Abidjan⁹. De nouveaux repères structurels relatifs à la gestion des finances publiques, la réforme du secteur financier et le climat des affaires sont proposés pour le reste de 2015 (tableau 2 du MPEF)¹⁰.

26. Le programme est intégralement financé. Les partenaires multilatéraux ont pris des engagements fermes en vue de couvrir l'écart de financement dont font état les projections.

27. Les risques pesant sur la réalisation des objectifs du programme sont modérés. Sur le front intérieur, la dégradation de la situation politique ou de la sécurité, ainsi que la persistance de l'épidémie d'Ebola¹¹ dans les pays voisins, pourrait, à court terme, retarder les décisions en matière d'investissement privé. Les tensions sociales marquées par des grèves périodiques dans le secteur public et le fait que le processus de réconciliation politique demeure inachevé engendrent certains risques pour la période restant à courir d'ici aux élections de 2015. Étant donné les faiblesses notables du système statistique, les perspectives de croissance récentes et à moyen terme risquent d'être quelque peu optimistes, ce qui pourrait compliquer la gestion des finances publiques en 2015. Cependant, le climat politique s'est notablement amélioré ces quatre dernières années et il est assez peu probable, semble-t-il, que les élections puissent être à l'origine d'incidents violents majeurs. Dans l'ensemble, les services du FMI estiment que les risques qui pèsent sur le programme sont gérables. Les autorités ont convenu de réexaminer attentivement les projections de recettes dans le cadre de la mission pour la huitième revue en septembre et d'ajuster les dépenses autant qu'il sera nécessaire pour atteindre les objectifs budgétaires. Par ailleurs, l'exécution robuste du programme depuis 2011 crédibilise l'engagement du gouvernement à maintenir le cap avec le programme appuyé par la FEC malgré le contexte électoral.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

28. Il y a lieu de féliciter les autorités pour avoir atteint, de façon constante dans le cadre du programme appuyé par le FMI, une forte performance macroéconomique. Sur la période 2012–2014, la croissance du PIB réel par habitant a atteint 20 %. L'ensemble des critères de réalisation fixés pour fin 2014, ainsi que des repères indicatifs, à l'exception d'un seul, a été observé.

⁹ Le PAT prévoit formellement un ajustement de cet emprunt si le financement ne peut être obtenu à des conditions concessionnelles. Compte tenu de ce qui précède et des autres emprunts prévus au programme, le risque de surendettement extérieur de la Côte d'Ivoire demeure modéré.

¹⁰ Le repère structurel prévoyant l'adoption avant la fin juin 2015 d'un plan d'actions pour régler les créances croisées du secteur de l'énergie a été remplacé par deux nouveaux repères (également pour la fin juin 2015) portant sur l'apurement du stock de créances envers la SIR et Petroci et une clarification des obligations au titre du paiement du fuel lourd.

¹¹ Sous l'effet conjugué des récents progrès accomplis en vue de contenir la crise d'Ebola dans les pays voisins et des mesures de précaution prises en Côte d'Ivoire, le risque de perturbations économiques majeures est limité.

D'importants progrès ont été accomplis en vue d'améliorer le climat des affaires et l'administration des impôts et certaines avancées ont été réalisées dans la réorganisation des banques publiques.

29. Pour soutenir des taux élevés de croissance, il faudra lancer d'autres réformes visant à améliorer le climat des affaires. De nouvelles actions devront être engagées, y compris la création d'autres tribunaux de commerce dans le pays et d'une cour d'appel commerciale, la réduction des retards de paiement intérieur et l'amélioration des relations entre les contribuables et les régies de recettes des impôts par un renforcement de la transparence des procédures de contrôle fiscal. Il faudra aussi appliquer la stratégie de développement du secteur financier pour faciliter l'accès des PME au crédit.

30. Les services du FMI estiment que l'orientation donnée à la politique budgétaire de 2015 demeure appropriée malgré l'apparition de tensions budgétaires. Ils saluent le fait que les ajustements proposés à la loi de finances de 2015 prévoient des recettes supplémentaires et des compressions de dépenses qui permettront de limiter l'aggravation des déficits (global et primaire de base) à 0,3 % du PIB (en d'autres termes, le montant des dépenses extrabudgétaires inscrit dans cette loi). Ils saluent également le fait que le déficit budgétaire global de 2015, exprimé en FCFA, est analogue aux projections établies lors de la sixième revue. Nonobstant ses ajustements, la loi de finances demeure dans l'ensemble favorable à la croissance et aux pauvres, avec des hausses importantes des investissements publics et des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté. Les services du FMI demandent aux autorités de ne pas s'écarter de ces objectifs en dépit des tensions budgétaires et du contexte électoral. Ils insistent sur la nécessité de maîtriser l'augmentation des dépenses courantes à moyen terme et de prendre des mesures énergiques pour doter le secteur de l'énergie d'une assise financière plus solide afin de limiter les risques budgétaires correspondants.

31. La mise à jour récemment de dépenses extrabudgétaires est un sujet d'inquiétude. Les services du FMI prennent note de ce que les autorités les ont assurés qu'elles n'avaient nullement connaissance de l'existence de dépenses extrabudgétaires autres que celles signalées dans le cadre de la présente revue. Ils se félicitent de ce que le Conseil des ministres ait réaffirmé dans sa communication du 23 avril 2015 la nécessité d'éviter les dépenses extrabudgétaires. Ils demandent toutefois aux autorités de rester vigilantes et respecter scrupuleusement leur engagement d'appliquer résolument les dispositions du décret de 1998 visant à éviter les dépenses extrabudgétaires, y compris en frappant les contrevenants de sanctions disciplinaires, civiles ou pénales. Par ailleurs, ils accueillent avec satisfaction l'initiative prise par les autorités d'auditer les dépenses extrabudgétaires entreprises avant 2011.

32. Malgré les actions, dont il y a lieu de se féliciter, engagées pour améliorer la GFP et la gestion de la dette publique, il est urgent de prendre d'autres mesures. En particulier, les services du FMI exhortent les autorités à élargir le périmètre du budget de façon à ce qu'il couvre toutes les activités gouvernementales et à ce que les entités publiques n'empruntent pas pour exécuter des dépenses qui devraient normalement figurer dans la loi de finances. Ils les incitent à réduire encore le volume élevé de dépenses publiques effectuées selon des procédures exceptionnelles (avances du Trésor notamment). Ils leur demandent de surveiller de près l'endettement des entités du secteur public. La réorganisation, longtemps différée, de la Direction de la dette publique en front, middle and back offices et la création d'une base de données

centralisée couvrant la dette des entreprises publiques et les garanties de l'État sur cette dette sont autant de mesures indispensables pour renforcer la gestion de la dette. En outre, le développement du marché régional des valeurs à revenu fixe et du marché secondaire est crucial pour limiter les risques de change pour les futurs emprunts publics.

33. Les services du FMI soutiennent l'engagement pris par les autorités de s'attaquer aux faiblesses des statistiques des comptes nationaux. Ils les exhortent à renforcer la dotation en personnel et les capacités de l'INS, à s'atteler à combler le manque de données portant sur l'activité de plusieurs secteurs économiques, à revoir les méthodes de compilation des comptes nationaux et à corriger les lacunes constatées dans les comptes définitifs de 2012. De façon plus générale, la Côte d'Ivoire devrait rehausser la qualité de ses données économiques et en assurer la diffusion aux fins de faciliter le suivi de la situation économique par les investisseurs privés et les agences de notation de crédit. Les services du FMI jugent encourageante la demande d'assistance technique des autorités, car elle traduit leur volonté de s'attaquer à ce problème.

34. Les services du FMI soutiennent la demande présentée par les autorités aux fins de modifier les critères de réalisation prévus pour la fin de juin 2015. Ils recommandent d'achever la septième revue et de décaisser un montant équivalant à 48,78 millions de DTS.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques, 2012-17

	2012	2013	2014		2015		2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national								
PIB à prix constants	10.7	8.7	8.0	7.9	8.0	7.9	7.7	7.4
Déflateur du PIB	4.4	2.0	4.6	0.6	5.1	1.9	1.7	1.8
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.3	2.6	0.6	0.4	2.6	1.2	1.5	1.8
Indice du prix à la consommation (fin de période)	3.4	0.4	1.6	0.9	1.6	0.9	1.8	2.0
Secteur extérieur (base FCFA)								
Exportations, f.o.b., à prix courants	-4.1	-0.6	12.3	9.9	11.7	-5.6	9.2	8.0
Importations, f.o.b., à prix courants	35.8	0.0	2.6	5.7	7.9	-7.2	7.0	8.4
Volume des exportations	8.2	0.4	5.1	1.9	12.6	8.1	5.0	6.0
Volume des importations	49.2	3.6	4.9	6.3	9.6	12.5	9.1	7.9
Termes de l'échange (détérioration -)	-2.6	3.9	9.3	4.3	7.8	28.1	6.0	1.4
Taux de change nominal effectif	-2.7	4.2	...	2.6
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	-4.1	4.5	...	1.0
Opérations du gouvernement central								
Recettes totales et dons	51.9	16.0	11.5	8.4	13.6	16.1	9.7	10.8
Dépenses totales	38.3	10.9	11.8	8.4	19.5	22.7	8.8	10.1
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)								
Monnaie et crédit								
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	4.4	11.6	17.1	15.9	17.8	14.3	14.0	14.0
Avoir extérieurs nets	-5.5	0.1	1.3	3.9	4.0	3.1	3.7	4.2
Avoir intérieurs nets	9.8	11.5	15.8	12.0	13.8	11.1	10.3	9.9
<i>dont</i> : public	5.5	3.5	2.0	3.4	1.1	-0.5	0.2	0.7
<i>dont</i> : privé	5.3	10.6	13.8	11.2	12.7	11.7	10.1	9.1
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Opérations du gouvernement central								
Recettes totales et dons	18.9	19.8	19.6	19.8	19.6	20.9	20.9	21.2
Recettes totales	18.4	18.5	17.7	17.9	17.7	18.8	19.0	19.4
Dépenses totales	22.1	22.1	21.8	22.0	23.0	24.6	24.4	24.6
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-3.1	-2.3	-2.3	-2.3	-3.4	-3.7	-3.5	-3.4
Solde primaire de base ^{1/}	-1.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.2	-0.5	0.3	0.5
Investissement brut	16.5	17.0	17.3	16.8	18.5	18.3	18.2	18.8
Gouvernement central	4.5	6.1	6.3	6.0	7.5	7.5	7.4	7.3
Secteur non gouvernemental	12.0	11.0	11.0	10.8	11.0	10.8	10.9	11.5
Epargne intérieure brute	20.6	20.0	19.2	19.7	21.4	21.7	22.0	22.2
Gouvernement central	1.9	3.2	2.7	2.4	2.7	2.6	3.2	3.5
Secteur non gouvernemental	18.7	16.8	16.5	17.2	18.7	19.1	18.7	18.7
Epargne nationale brute	15.3	15.7	14.2	16.1	16.6	18.2	18.2	18.3
Gouvernement central	1.3	3.8	4.0	3.7	4.1	3.8	3.9	4.0
Secteur non gouvernemental	13.9	11.8	10.2	12.4	12.5	14.4	14.3	14.3
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	-1.2	-1.4	-3.1	-0.7	-1.9	-0.7	-1.3	-2.6
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-1.8	-2.7	-5.0	-2.5	-3.8	-2.8	-3.2	-4.5
Solde global	-2.6	0.4	-0.4	0.6	0.7	-0.4	0.7	0.9
Dettes publiques totales ^{2/}	44.5	43.7	39.9	46.6	39.4	45.6	43.8	42.2
Dettes publiques extérieures ^{3/}	28.0	26.4	26.5	27.9	27.6	31.6	30.6	29.5
Dettes publiques extérieures (C2D exclu)	17.2	16.4	18.9	19.1	21.6	26.9	26.4	25.6
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	245	243	326	324	386	413	490	560
Pourcentage des exportations de biens et services	3.7	3.8	4.2	4.6	5.0	5.3	5.8	6.2
Pourcentage des recettes de l'Etat	9.7	8.6	10.5	10.8	12.3	12.0	12.8	13.2
Pour mémoire:								
PIB nominal (milliards de FCFA)	13,835	15,346	17,333	16,655	19,670	18,303	20,045	21,914
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	510	494	484	494				
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	27.1	31.1	35.8	33.7	40.3	31.6	34.6	38.2
Population (million)	21.5	22.1	24.8	22.7	25.5	23.3	23.9	24.5
Croissance de la population (pourcent)	2.6	2.6	3.0	2.6	3.0	2.6	2.6	2.6
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	642	694	699	735	770	787	840	895
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,259	1,406	1,444	1,489	1,578	1,358	1,451	1,561
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	8.1	6.1	5.0	5.3	5.0	5.3	5.1	4.8
Taux de pauvreté (pourcent)	48.9

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.^{2/} Administration centrale.^{3/} Définition de la monnaie.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2012-17
(Milliards de francs CFA; sauf indication contraire)

	2012	2013	2014		2015		2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Projections	
Solde des transactions courantes	-164	-209	-533	-109	-374	-127	-256	-572
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-245	-410	-859	-413	-750	-503	-640	-979
Balance commerciale	1,566	1,479	1,731	1,814	2,149	2,017	2,183	2,114
Exportations, f.o.b.	6,189	5,953	6,969	6,538	7,846	7,185	7,713	8,021
<i>dont</i> : cacao	1,722	1,932	2,400	2,431	2,392	2,719	2,752	2,588
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	2,004	1,693	1,584	1,447	1,475	1,210	1,455	1,581
Importations, f.o.b.	4,624	4,474	5,239	4,724	5,698	5,168	5,530	5,907
<i>dont</i> : pétrole brut	1,405	1,445	1,414	1,597	1,284	1,193	1,417	1,565
Services (net)	-994	-1,026	-1,402	-1,331	-1,583	-1,499	-1,682	-1,839
Revenu primaire (net)	-470	-445	-726	-555	-792	-647	-732	-807
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	153	99	89	94	114	148	254	305
Revenu secondaire (net)	-266	-217	-135	-36	-147	2	-26	-41
Administration publique	-22	65	289	269	335	338	342	361
Autres secteurs	-244	-282	-425	-306	-482	-336	-368	-402
Compte de capital et compte d'opérations financières	-199	269	472	204	511	51	388	763
Compte de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	-199	269	472	204	511	51	388	763
Investissements directs étrangers	161	198	472	324	580	393	491	646
Investissements de portefeuille (net)	73	86	17	50	20	18	20	22
Acquisition d'avoirs financiers	-4	-1	-1	-1	-1	0	0	0
Souscription d'engagements	-76	-88	-18	-51	-21	-19	-20	-22
Autres investissements (net)	-433	-15	-18	-170	-88	-360	-123	94
Officiel, net	-262	76	382	354	719	737	237	235
Prêts projets	54	220	260	249	462	402	509	524
Autres prêts	0	0	353	357	490	572	0	0
Amortissements dus de l'administration publique	316	144	230	226	233	236	272	289
Nonofficiel, net	-170	-91	-400	-524	-807	-1,097	-359	-141
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-362	60	-61	95	137	-76	131	191
Financement	362	-60	61	-95	-137	76	-131	-191
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	362	-60	-38	-93	-269	-50	-286	-358
Compte des opérations	266	-133	-71	-72	-240	-22	-252	-294
FMI (net)	96	72	33	33	-29	-29	-34	-63
Décaissements	101	72	36	36	0	0	0	0
Remboursements	-5	0	-3	-3	-29	-29	-34	-63
Ecart de financement	0	0	99.0	-1.7	131.3	126.2	154.1	167.2
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	50.5	0.0	58.5	46.4	0.0	0.0
Ecart résiduel	48.4	-1.7	72.8	79.8	154.1	167.2
<i>dont</i> : FMI-FEC ^{1/}	48.4	0.0	72.8	79.8	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Solde global (% du PIB)	-2.6	0.4	-0.4	0.6	0.7	-0.4	0.7	0.9
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-1.2	-1.4	-3.1	-0.7	-1.9	-0.7	-1.3	-2.6
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-1.8	-2.7	-5.0	-2.5	-3.8	-2.8	-3.2	-4.5
Balance commerciale (% du PIB)	11.3	9.6	10.0	10.9	10.9	11.0	10.9	9.6
Réserves officielles brutes (stock - fin de période)	1,297	1,300	1,370	1,546	1,628	1,736	2,009	2,343
(mois d'importation de biens et services)	2.6	2.7	2.2	2.6	2.2	2.9	3.1	3.4
(pourcentage de la masse monétaire)	12.4	11.8	10.4	11.2	9.6	9.8	10.1	10.4
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	24.2	27.8	...	30.5	...	34.7
(pourcentage de la masse monétaire)	58.6	51.8	...	46.2	...	41.1
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	5.0	4.7	...	4.6	...	4.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	13,835	15,346	17,333	16,655	19,670	18,303	20,045	21,914
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	510	494	484	494				
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	500	479	491	532				

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2012-17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014		2015		2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Projections	
Recettes totales et dons	2,621.4	3,039.5	3,390.0	3,293.4	3,851.0	3,824.4	4,197.8	4,652.1
Recettes totales	2,540.2	2,838.0	3,064.6	2,989.4	3,474.8	3,448.2	3,814.6	4,245.3
Recettes fiscales	2,213.0	2,408.6	2,645.9	2,573.3	2,942.4	2,881.1	3,265.7	3,638.0
Impôts directs	720.4	765.5	785.1	741.1	889.4	820.3	912.0	1,035.0
Impôts indirects	1,492.5	1,643.1	1,860.8	1,832.2	2,053.0	2,060.7	2,353.6	2,603.0
Recettes non fiscales	327.2	429.5	418.6	416.1	532.4	567.1	548.9	607.3
Dons	81.2	201.5	325.4	304.0	376.2	376.2	383.2	406.7
Dépenses totales	3,054.0	3,385.6	3,784.8	3,669.5	4,523.1	4,500.9	4,896.0	5,388.1
Dépenses courantes	2,436.0	2,451.4	2,689.4	2,677.8	3,053.6	3,123.3	3,416.2	3,779.0
Salaires et traitements	934.6	1,038.9	1,175.7	1,183.3	1,347.4	1,328.4	1,470.0	1,560.0
Subventions et autres transferts courants	410.6	325.0	312.5	304.1	324.6	380.3	420.9	504.0
Autres dépenses courantes	572.1	545.2	687.4	656.1	773.5	793.9	781.8	876.6
<i>dont</i> : Ebola	0.0	0.0	2.9	0.0	35.5	35.5	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	56.5	75.4	47.5	62.2	55.6	55.6	0.0	0.0
Intérêts dus	233.0	214.8	207.3	213.6	286.5	301.9	402.8	460.9
Dettes intérieure	79.6	115.6	118.5	119.5	172.9	154.0	148.9	155.5
Dettes extérieure	153.4	99.1	88.8	94.2	113.6	147.8	253.9	305.4
Dépenses d'investissement	615.8	934.2	1,095.4	994.2	1,469.5	1,377.7	1,479.8	1,609.1
Financées sur ressources intérieures	510.3	618.0	667.0	608.0	784.8	753.0	734.0	809.4
Financées sur ressources extérieures	105.5	316.2	428.4	386.1	684.7	624.7	745.7	799.7
Solde primaire de base	-170.4	-11.6	-81.6	-80.4	-41.6	-90.7	67.1	117.8
Solde global, y/c dons	-432.7	-346.1	-394.8	-376.1	-672.1	-676.6	-698.2	-736.0
Solde global, n/c dons	-513.9	-547.5	-720.2	-680.1	-1,048.3	-1,052.8	-1,081.4	-1,142.8
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	190.7	39.7	-120.0	-162.4	-100.0	-50.0	-55.3	-40.0
Solde global (base caisse)	-242.0	-306.3	-514.8	-538.5	-772.1	-726.6	-753.5	-776.0
Financement	307.0	306.3	514.8	538.5	772.1	726.6	753.5	776.0
Financement intérieur	158.1	24.3	-185.9	10.8	-117.9	-207.0	67.4	59.0
Financement bancaire (net)	192.0	134.2	-39.3	131.9	-97.4	-113.7	18.0	-0.9
Financement non bancaire (net)	-33.9	-109.9	-146.6	-121.2	-20.4	-93.3	49.4	59.9
Financement extérieur	245.7	273.9	601.8	529.4	758.7	807.4	532.0	549.8
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	98.9	-1.7	131.3	126.2	154.1	167.2
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	50.5	0.0	58.5	46.4	0.0	0.0
BM	35.0	0.0	...	44.9
BAD	4.3	0.0	...	1.5
UE	11.2	0.0
Ecart résiduel:	48.4	-1.7	72.8	79.8	154.1	167.2
<i>dont</i> : FMI-FEC ^{1/}	48.4	0.0	72.8	79.8	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>								
PIB nominal - Année fiscale	13,835	15,346	17,333	16,655	19,670	18,303	20,045	21,914
Dettes extérieures	3,874	4,045	4,569	4,651	5,360	5,787	6,139	6,466
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	980	1,337	1,522	1,622	1,716	1,716

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Fiscal Operations of the Central Government, 2012–17
(Percent of GDP, unless otherwise indicated)

	2012	2013	2014		2015		2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Projections	
Recettes totales et dons	18.9	19.8	19.6	19.8	19.6	20.9	20.9	21.2
Recettes totales	18.4	18.5	17.7	17.9	17.7	18.8	19.0	19.4
Recettes fiscales	16.0	15.7	15.3	15.5	15.0	15.7	16.3	16.6
Impôts directs	5.2	5.0	4.5	4.4	4.5	4.5	4.5	4.7
Impôts indirects	10.8	10.7	10.7	11.0	10.4	11.3	11.7	11.9
Recettes non fiscales	2.4	2.8	2.4	2.5	2.7	3.1	2.7	2.8
Dons	0.6	1.3	1.9	1.8	1.9	2.1	1.9	1.9
Dépenses totales	22.1	22.1	21.8	22.0	23.0	24.6	24.4	24.6
Dépenses courantes	17.6	16.0	15.5	16.1	15.5	17.1	17.0	17.2
Salaires et traitements	6.8	6.8	6.8	7.1	6.8	7.3	7.3	7.1
Subventions et autres transferts courants	3.0	2.1	1.8	1.8	1.7	2.1	2.1	2.3
Autres dépenses courantes	4.1	3.6	4.0	3.9	3.9	4.3	3.9	4.0
<i>dont</i> : Ebola	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	0.4	0.5	0.3	0.4	0.3	0.3	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	1.4	1.2	1.3	1.5	1.6	2.0	2.1
Dettes intérieure	0.6	0.8	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7
Dettes extérieure	1.1	0.6	0.5	0.6	0.6	0.8	1.3	1.4
Dépenses d'investissement	4.5	6.1	6.3	6.0	7.5	7.5	7.4	7.3
Financées sur ressources intérieures	3.7	4.0	3.8	3.7	4.0	4.1	3.7	3.7
Financées sur ressources extérieures	0.8	2.1	2.5	2.3	3.5	3.4	3.7	3.6
Solde primaire de base	-1.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.2	-0.5	0.3	0.5
Solde global, y/c dons	-3.1	-2.3	-2.3	-2.3	-3.4	-3.7	-3.5	-3.4
Solde global, n/c/ dons	-3.7	-3.6	-4.2	-4.1	-5.3	-5.8	-5.4	-5.2
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	1.4	0.3	-0.7	-1.0	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2
Solde global (base caisse)	-1.7	-2.0	-3.0	-3.2	-3.9	-4.0	-3.8	-3.5
Financement	2.2	2.0	3.0	3.2	3.9	4.0	3.8	3.5
Financement intérieur	1.1	0.2	-1.1	0.1	-0.6	-1.1	0.3	0.3
Financement bancaire (net)	1.4	0.9	-0.2	0.8	-0.5	-0.6	0.1	0.0
Financement non bancaire (net)	-0.2	-0.7	-0.8	-0.7	-0.1	-0.5	0.2	0.3
Financement extérieur	1.8	1.8	3.5	3.2	3.9	4.4	2.7	2.5
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.6	0.0	0.7	0.7	0.8	0.8
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0.3	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	0.3	0.0
Ecart résiduel	0.3	0.0	0.4	0.4	0.8	0.8
<i>dont</i> : FMI-FEC ^{1/}	0.3	0.0	0.4	0.4	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	1.4	0.3	-0.7	-1.0	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2
Dettes extérieure (administration centrale)	28.0	26.4	26.4	27.9	27.3	31.6	30.6	29.5
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	7.1	8.7	8.8	9.7

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Situation monétaire intégrée, 2012-17

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Projections	
	(Milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	1,556	1,559	1,772	1,962	2,234	2,569
Banque centrale	1,297	1,300	1,546	1,736	2,009	2,343
Banques	259	259	226	226	226	226
Avoirs intérieurs nets	3,356	3,922	4,579	5,294	6,040	6,867
Crédits nets à l'État	1,133	1,307	1,490	1,457	1,475	1,537
Banque centrale	632	646	591	645	613	616
Banques	501	661	900	813	862	921
Crédits à l'économie	2,308	2,831	3,446	4,194	4,923	5,688
Crédits de campagnes	156	186	276	286	288	271
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	2,152	2,644	3,171	3,908	4,634	5,417
Autres postes (net) (avoirs = +)	-86	-215	-358	-358	-358	-358
Masse monétaire	4,911	5,481	6,351	7,256	8,274	9,435
Circulation fiduciaire hors banques	1,591	1,748	1,864	2,130	2,429	2,770
Dépôts	3,251	3,679	4,424	5,055	5,764	6,573
Autres dépôts	69	54	62	71	81	92
Pour mémoire:						
Vitesse de circulation de la monnaie	2.8	2.8	2.6	2.5	2.4	2.3
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	-5.5	0.1	3.9	3.0	3.8	4.0
Avoirs intérieurs nets	9.8	11.5	12.0	11.3	10.3	10.0
Crédits nets à l'État	5.5	3.5	3.4	-0.5	0.2	0.7
Banque centrale	2.2	0.3	-1.0	0.8	-0.4	0.0
Banques	3.4	3.3	4.4	-1.4	0.7	0.7
Crédits à l'économie	5.3	10.6	11.2	11.8	10.0	9.2
Masse monétaire	4.4	11.6	15.9	14.3	14.0	14.0
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)					
Avoirs extérieurs nets	-14.2	0.2	13.7	10.7	13.9	15.0
Avoirs intérieurs nets	16.0	16.9	16.7	15.6	14.1	13.7
Crédits nets à l'État	29.6	15.3	14.1	-2.2	1.2	4.2
Banque centrale	19.1	2.2	-8.5	9.1	-4.9	0.4
Banques	45.9	31.8	36.1	-9.7	6.0	6.9
Crédits à l'économie	12.4	22.6	21.7	21.7	17.4	15.5
Masse monétaire	4.4	11.6	15.9	14.3	14.0	14.0

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Besoins de financement extérieurs, 2012-16
(Milliards de francs CFA)

	2012	2013	2014		2015		2016
	Est.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.
Besoins de financement extérieur	-125.2	-253.5	-995.2	-1037.2	-1401.8	-1690.9	-729.8
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-244.9	-410.3	-858.5	-412.7	-749.8	-503.3	-639.6
Amortissement ^{1/}	-316.2	-144.2	-229.7	-226.0	-232.6	-236.3	-272.3
<i>dont</i> : gouvernement	-316.2	-144.2	-229.7	-226.0	-232.6	-236.3	-272.3
Remboursements au FMI	5.5	0.0	3.4	3.5	28.5	28.5	34.0
Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements)	62.6	192.5	89.7	-150.5	-207.6	-685.3	151.2
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	367.7	108.5	0.0	-251.6	-240.3	-294.5	-3.1
Financement disponible	133.3	357.0	938.4	912.0	1287.2	1312.1	870.2
Projets	54.0	219.9	259.6	249.1	461.8	401.8	508.9
Programme	353.0	357.0	490.0	572.1	0.0
Décaissements FMI	101.5	72.4	36.4	36.4	0.0	0.0	0.0
Transferts officiels	-22.1	64.6	289.4	269.4	335.4	338.2	361.2
Ecart de financement	-98.9	1.7	-131.3	-126.2	-154.1
Financement attendu	57.0	57.0	58.4	46.4	0.0
BM	25.0	25.0	45.0	44.9	0.0
BAD	14.0	14.0	1.5	1.5	0.0
UE	18.0	18.0	12.0	0.0	0.0
Allègement de dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel	48.4	-1.7	72.8	79.8	154.1
Possible FMI-FEC	48.4	0.0	72.8	79.8	0.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} En 2012, le montant inclut l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE.

Tableau 6. Côte d'Ivoire: Indicateurs de solidité financière de l'ensemble du secteur bancaire, 2010–14

	2010	2011	2012	2013	Juin 2014	Déc. 2014
Adéquation des fonds propres						
Capital aux avoirs pondérés par le risque	12.5	9.7	8.6	9.2	7.7	10.1
Normes de fonds propres						
Total des crédits/total des actifs	59.02	52.22	52.12	55.40	54.21	58.29
Concentrations: crédit aux 5 plus grands emprunteurs au capital	217.27	264.97	129.46	91.11	138.72	293.14
Crédits en souffrance bruts /total des crédits	17.11	16.87	15.53	12.30	11.93	10.44
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	75.50	71.81	78.66	73.57	71.95	77.09
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	4.81	5.41	3.77	3.57	3.66	2.65
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	72.70	108.82	49.46	48.96	50.34	28.18
Résultats et rentabilité						
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.01	0.10	0.49	1.21
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	-9.30	1.60	7.08	17.36
Traitements et salaires/revenu bancaire net	31.88	32.80	29.82	28.87
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	40.70	36.68	35.28	37.14	35.02	49.83
Actifs liquides/total des dépôts	53.28	46.22	46.11	49.97	46.82	67.52
Total des crédits/total des dépôts	88.95	74.87	77.59	81.96	79.28	78.97

Source: BCEAO.

Tableau 7. Côte d'Ivoire: Calendrier proposé pour les décaissements et revues au titre de la FEC, 2011-15
(Millions DTS)

En pourcent de la quote-part	Montant	Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement
25.00	81.30	4 novembre 2011	Accord du Conseil d'administration pour un programme triennal au titre du FEC.
20.00	65.04	1 ^{er} avril 2012	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la 1 ^{er} revue au titre du FEC.
20.00	65.04	1 ^{er} octobre 2012	Respect des critères de performance à fin juin 2012 et conclusion de la 2 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2013	Respect des critères de performance à fin décembre 2012 et conclusion de la 3 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	6 décembre 2013	Respect des critères de performance à fin juin 2013 et conclusion de la 4 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2014	Respect des critères de performance à fin décembre 2013 et conclusion de la 5 ^{ème} revue au titre du FEC.
20.00	65.04	1 ^{er} octobre 2014	Respect des critères de performance à fin juin 2014 et conclusion de la 6 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2015	Respect des critères de performance à fin décembre 2014 et conclusion de la 7 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} octobre 2015	Respect des critères de performance à fin juin 2015 et conclusion de la 8 ^{ème} revue au titre du FEC.
160.00	520.32	TOTAL	

Lettre d'Intention

Ministère auprès du Premier
Ministre, chargé de l'Economie et des
finances



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° 2097/MPMEF/CAB/

Abidjan, le 19 mai 2015

Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. Depuis la fin de la crise post-électorale en 2011, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès considérables qui ont mis le pays sur une trajectoire de croissance forte, durable et inclusive. Au plan économique, les efforts de mise en œuvre du Programme National de Développement (PND 2012–15) sont aujourd'hui couronnés par la réception des premiers ouvrages majeurs dans les infrastructures de transport, de communication et d'approvisionnement en eau potable. Au plan politique, les institutions, telle que la Commission Électorale Indépendante, ont été renforcées et bénéficient de la confiance de tous les partis politiques et de la société civile. Avec ces progrès, la Côte d'Ivoire organisera des élections présidentielles libres, démocratiques et transparentes à la date constitutionnelle prévue en 2015.

2. Le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés dans le cadre du programme et les perspectives et politiques au titre de l'année 2015. La mise en œuvre du programme soutenu par un Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit a été satisfaisante en 2014. Tous les critères de performance et les repères indicatifs à fin décembre 2014 ont été respectés à l'exception du repère relatif aux recettes budgétaires. Sur le plan macroéconomique, le taux de croissance du PIB de 8,5% en 2014 (après 10,7% en 2012 et 9,2% en 2013) continue de classer la Côte d'Ivoire parmi les pays ayant les plus forts taux de croissance dans

le monde. Ces bons résultats économiques ont permis d'accroître le PIB par habitant de plus de 21% en trois ans. Outre les investissements publics, cette performance découle de la forte augmentation des investissements privés liée à l'amélioration du climat des affaires. Ce dernier continue de bénéficier de la simplification des procédures de création des entreprises, des avantages fiscaux contenus dans le nouveau code des investissements, de l'existence d'un cadre juridique et institutionnel de règlement des litiges commerciaux et de la dynamisation du Comité de concertation entre l'État et le secteur privé.

3. Conformément à notre vision de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et de réduire substantiellement la pauvreté, le Gouvernement s'attèlera à maintenir une croissance forte et soutenable, dans un cadre macro-économique stable. L'année 2015 devrait permettre de confirmer la forte dynamique de croissance engagée depuis 2012 avec un taux de croissance du PIB qui se situerait à 9,4% et un taux d'inflation modéré à 1,7%. Cet objectif devrait bénéficier des résultats de la mise en œuvre des mesures structurelles et de l'achèvement du Plan National de Développement (PND 2012–15) dont la mise en œuvre a permis d'asseoir les bases économiques d'un développement durable. A moyen terme, un nouveau PND 2016–20, basé sur les investissements privés, devrait permettre de réaliser la transformation structurelle de l'économie et de réduire substantiellement le taux de pauvreté. Ainsi, les investissements devraient s'accroître de 16,1% en 2014 pour atteindre 18,6% du PIB en 2015, dont 10,7% d'investissements privés, tout en préservant la viabilité de la dette.

4. Pour tenir compte des évolutions intervenues depuis l'adoption de la Loi de finances pour 2015, le Gouvernement préparera un projet de loi de finances rectificative. Le déficit budgétaire est projeté à 3,6% du PIB (en conformité avec les critères de réalisation du programme). Le Gouvernement demande la modification des critères de performance sur le solde de base primaire et le financement intérieur net à fin juin 2015, ainsi que des repères indicatifs, en conformité avec le cadre retenu dans le contexte du programme économique et financier.

5. Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) ci-joint, décrit les politiques que nous comptons mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs. Dans ce cadre, nous sollicitons, au titre de la septième revue du programme soutenu par la FEC, le décaissement d'un appui financier équivalent à 48,78 millions de DTS. Par ailleurs, le Gouvernement prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs. Toutefois, il consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modification à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire, conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

6. Les Autorités Ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la septième revue de l'accord au titre de la FEC. Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après conclusion de la revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

_____/s/_____
Le Ministre auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Économie et des Finances
Nialé KABA

Annexes :

- Supplément du MEFP
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe: Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières

Le 19 mai 2015

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire a réalisé depuis 2011 des progrès notables qui ont mis le pays sur une trajectoire de croissance forte, durable et inclusive. La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012–15) est couronnée par la réception des premiers ouvrages majeurs prévus dans les infrastructures de transport et l'approvisionnement en eau potable, ainsi que de plusieurs unités de transformation dans les secteurs du café, du cacao et de la noix de cajou. Les réformes structurelles de grande envergure engagées dans les secteurs clés de l'économie ont permis d'impulser et de maintenir un rythme de croissance soutenu de l'activité économique. Ainsi, les taux de croissance du PIB de 10,7% en 2012, 9,2% en 2013 puis 8,5% en 2014 continuent de classer la Côte d'Ivoire parmi les pays enregistrant les plus fortes croissances dans le monde. Ces bons résultats économiques ont permis d'accroître le PIB par habitant de plus de 21% en trois ans. Outre les investissements publics, cette performance découle également de la forte augmentation des investissements privés consécutive à l'amélioration du climat des affaires. Ce dernier continue de bénéficier de la simplification des procédures de création des entreprises, des avantages fiscaux contenus dans le nouveau code des investissements, de l'existence d'un cadre juridique et institutionnel de règlement des litiges commerciaux et de la dynamisation du Comité de concertation entre l'État et le secteur privé. Il en découle un accroissement de 40% des investissements directs étrangers (IDE) sur la période allant de 2012 à 2014 et une création nette de 43 293 emplois formels à fin décembre 2014. Le Gouvernement a l'intention de maintenir cette dynamique tout en préservant la stabilité macroéconomique. A ce titre, il s'attèlera à la mise en œuvre du programme économique et financier soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (PEF-FEC) qui s'achèvera le 31 Décembre 2015.

2. La Côte d'Ivoire a consolidé sa stabilité intérieure, renforcé sa place de leader au sein de l'UEMOA et retrouvé sa place de deuxième plus importante économie de la CEDEAO après le Nigéria. Au niveau national, la fin des travaux de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation ouvre la voie au dédommagement des victimes. À cet égard, une Nouvelle Commission Nationale de Réconciliation et d'Indemnisation des Victimes (CONARIV) a été mise en place. Sur le plan international, le retour à Abidjan du siège de la Banque Africaine de Développement, au mois de juin 2014, a consolidé le positionnement de la Côte d'Ivoire. En outre, le Gouvernement s'est

fortement investi dans la réalisation de grands projets régionaux d'infrastructures énergétiques et de communication afin de favoriser une meilleure intégration sous régionale.

3. La Côte d'Ivoire entend organiser des élections présidentielles libres, démocratiques et transparentes à la date constitutionnelle prévue en 2015. Les membres de la Commission Electorale Indépendante (CEI), institution chargée de l'organisation des élections, ont été désignés de façon consensuelle. Ils sont issus des principaux partis politiques, de la société civile et de l'administration. La CEI a entamé les travaux, en vue de la tenue effective du premier tour de l'élection présidentielle en octobre 2015.

Ce mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier en 2014, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2015 ainsi que les perspectives à moyen terme.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution récente du cadre macroéconomique

4. En 2014, l'activité économique est restée forte dans un cadre macroéconomique stable.
- L'évolution de l'activité économique est portée par le dynamisme des secteurs primaire et tertiaire. Le secteur primaire, a connu une croissance de l'ordre de 12% sous l'impulsion principalement de l'agriculture vivrière qui enregistre une forte hausse de la production du manioc, de l'igname et du maïs, grâce à la mise en œuvre du Programme National de l'Investissement Agricole. L'agriculture d'exportation est également en hausse de 2,8% grâce aux bonnes performances enregistrées dans les productions d'anacarde (+15,8%), de coton graine (+13,3%), de caoutchouc (+9,4%) et de sucre (+6,9%). La production de cacao connaît une légère hausse (+0,3%). Le secteur secondaire connaît également une tendance haussière, soutenu par le BTP (+15,5%) et les industries agroalimentaires (+8,6%). Ces performances ont été atténuées par les reculs de l'extraction minière, des produits pétroliers et du secteur énergie qui bien qu'ayant enregistré une hausse de la production d'électricité a nécessité une consommation intermédiaire plus onéreuse avec un recours important au HVO. Quant au secteur tertiaire, il reste tiré essentiellement par le commerce (+11,1%) et le transport (+9,4%), en particulier le transport aérien qui enregistre un record historique du nombre de voyageurs.

- L'inflation reste faible grâce au recul notamment des prix des produits alimentaires. En moyenne annuelle, l'Indice des prix se stabilise par rapport à 2013 avec une faible variation de 0,4%, grâce au fléchissement des prix des produits alimentaires (-2,1%) et à la baisse du coût du transport (-0,4%). Cette évolution traduit une bonne croissance des produits vivriers et les efforts du Gouvernement pour assurer la fluidité des échanges et favoriser un meilleur approvisionnement des marchés. Par ailleurs, les prix à la pompe des produits pétroliers ont bénéficié de la baisse des cours internationaux dans le cadre de l'application du mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers.
- La balance commerciale est restée excédentaire notamment grâce à une nette amélioration des termes de l'échange et du volume des exportations. En effet, Les termes de l'échange se sont améliorés de 3,2% résultant d'une hausse significative des prix à l'exportation de 5,2% comparativement à ceux à l'importation de 1,7%. Les exportations des biens ont augmenté de 9,8%, en relation avec l'accroissement des produits agro-alimentaires et manufacturiers ainsi que l'agriculture d'exportation. Quant aux importations des biens, elles enregistrent une hausse de 5,6% résultant d'une hausse de la demande de biens de consommation et d'équipements.
- Le crédit au secteur privé continue d'augmenter (+27,4%). Cette hausse a porté aussi bien sur les crédits à moyen et long termes (+30,5%) que sur les crédits ordinaires de court terme (+13,6 %). Cette évolution exprime la confiance retrouvée des acteurs économiques et la forte croissance économique. Le ratio du crédit à l'économie par rapport au PIB a légèrement augmenté pour se situer à 20,4%.
- La solidité du système bancaire s'est améliorée. Le ratio des fonds propres s'est établi à 10,1% en décembre 2014 contre 9,2% en décembre 2013. Aussi, le pourcentage des créances non performantes est-il passé de 12,3% à fin décembre 2013 à 10,44% à fin décembre 2014.
- L'emploi formel s'est affiché en hausse (+6,2%) par rapport à fin décembre 2013, porté par le secteur privé (+6,6%) et le secteur public (+4,9%). Cette hausse est largement soutenue par le secteur privé avec une contribution de 82% dans les créations nettes d'emplois.
- L'activité boursière a poursuivi sa croissance favorisée par les bonnes perspectives de l'économie et la modernisation de la BRVM avec la cotation en « continu » des cours. La capitalisation boursière a connu une progression de 11,4% en glissement annuel avec une hausse moyenne du volume des transactions de 75,6 % par rapport à 2013. Cette vitalité traduit également les bonnes performances économiques au sein de l'UEMOA avec un taux de croissance du PIB estimé à 7%.

- La création d'entreprises et l'investissement privé se sont fortement accrus. A fin décembre 2014, selon les statistiques du CEPICI, le nombre d'entreprises créées s'est élevé à 6 487, contre 2 775 en 2013. L'investissement privé s'est établi en 2014 à 968 milliards en progression de 28% et se concentre principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire. Globalement, le taux d'investissement privé a atteint 9,9% en 2014 contre respectivement 6,7 % du PIB en 2012 et 8,3% du PIB en 2013. Ces performances témoignent d'un regain de confiance des investisseurs en l'économie ivoirienne et de l'amélioration continue du climat des affaires.
- 5.** Les soldes budgétaires à fin décembre 2014 sont conformes aux objectifs malgré la moins-value enregistrée au niveau des recettes.
- Les recettes totales se sont élevées à 2 989,4 milliards de FCFA (17,7% du PIB) pour un objectif de 3 064,6 milliards de FCFA (18% du PIB), soit un gap de 75,2 milliards de FCFA. Les écarts observés par rapport aux prévisions s'expliquent par (i) la TVA en raison notamment des exonérations découlant de l'application du Code des investissements et les remboursements plus élevés que prévu des crédits de TVA, (ii) les impôts sur revenus et salaires du fait entre autres, du faible niveau de recouvrement auprès de certaines entreprises en liaison avec leurs contraintes de trésorerie en 2014, (iii) les impôts sur les revenus des capitaux mobiliers au regard notamment du niveau plus élevé que prévu des investissements réalisés par certains secteurs d'activité et des bénéficiaires réinvestis, (iv) les revenus de pétrole et de gaz et (v) les droits et taxes à l'exportation imputable à la baisse simultanée des volumes et des prix par rapport aux prévisions. Les recettes totales mobilisées restent toutefois en progression de 5,3% par rapport aux réalisations à fin 2013.
 - Les dépenses totales ont été plus faibles que prévu 3 669,6 milliards de FCFA (21,7% du PIB) contre un objectif de 3 784,9 FCFA soit 22,2% du PIB. Les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel, subventions et dépenses post crise) ont été contenues à 617,4 milliards de FCFA conformément aux objectifs. Les dépenses d'investissement (hors dépenses post crise) ont été plus faibles que prévu atteignant 994,2 milliards de FCFA par rapport à 1 095,4 milliards de FCFA programmés. Ces dépenses ont été financées à hauteur de 61,2% par les ressources intérieures et à 38,8% par des concours extérieurs. Au titre du financement extérieur, le taux d'exécution des projets s'est situé à 90,1%. La maîtrise des dépenses dans les proportions susmentionnées est liée à la régulation du rythme d'exécution, en vue d'assurer le respect des objectifs de solde fixés. Il en résulte un déficit budgétaire global de 376,2 milliards de FCFA soit 2,2% du PIB contre 2,3% projeté. Ce déficit a été couvert notamment grâce au recours au marché régional à hauteur de 1 101,6 milliards de FCFA et à une mobilisation des appuis budgétaires extérieurs de 144,3 milliards de FCFA. En outre, le

Gouvernement a effectué avec succès son premier emprunt sur le marché financier international dans le cadre d'un Eurobond. Cette opération a permis de lever 750 millions de dollars US au taux de 5,625% contre un montant initial recherché de 500 millions de dollars US à 5,875%.

B. Mise en œuvre du programme

6. Tous les critères de performance et les repères indicatifs à fin décembre 2014 ont été respectés à l'exception du repère relatif au plancher des recettes fiscales. Malgré la contreperformance enregistrée sur les recettes fiscales, l'objectif du solde primaire de base a été atteint grâce à une bonne régulation budgétaire. Les avances de trésorerie telles que définies dans le protocole d'accord technique sont ressorties à 112,4 milliards de FCFA contre un plafond de 124,5 milliards de FCFA. L'exécution budgétaire à fin décembre 2014 s'est achevée sur un niveau de dette flottante maîtrisé 201,7 milliards de FCFA. S'agissant des restes à payer sur les exercices 2013 et antérieurs, les efforts du Gouvernement ont permis d'apurer 354,1 milliards de FCFA conduisant à une réduction nette des exigibles de 152,3 milliards de FCFA pour un objectif plancher de 110 milliards de FCFA. Les dépenses pro pauvres ont été exécutées à hauteur de 1 622,4 milliards de FCFA, au-delà du plancher fixé, témoignant de l'orientation sociale de la politique de dépenses du Gouvernement.

7. Les prêts non concessionnels contractés depuis début 2013 ont atteint 2 441,5 millions de dollar US (y compris l'Eurobond et le prêt pour le Port d'Autonome d'Abidjan) inférieur au plafond cumulé de 2 444,4 millions de dollars US à fin décembre 2014. Ces ressources ont servi au financement de différents projets structurants notamment dans les secteurs stratégiques de l'énergie, des infrastructures économiques et des transports. Par ailleurs, le Gouvernement a levé avec succès sur le marché international 750 millions de dollars US par l'émission d'un Eurobond au taux de 5,625%, contre 500 millions de dollars US à 5,875% prévus à l'annonce de la transaction. Cette émission a eu pour avantage d'allonger la maturité de l'endettement et d'accélérer le remboursement des arriérés intérieurs, conformément aux objectifs du programme. Le succès de cette opération traduit la confiance des investisseurs internationaux dans la stratégie économique mise en œuvre par le Gouvernement et une nette amélioration de la gestion de la dette publique.

8. Tous les repères structurels à fin décembre 2014 ont été respectés à l'exception de la restructuration d'une nouvelle banque publique qui a connu un léger retard.

- Le paiement des subventions au titre du soutien au secteur de l'électricité pour le HVO (Heavy Vaccum Oil) a été effectué pour un montant de 40,37 milliards de FCFA;

- Un chronogramme détaillé de fermeture des comptes publics dans les banques commerciales a été adopté en décembre 2014. Un plan d'actions a également été adopté dans ce cadre pour la mise en œuvre des recommandations des missions d'assistance technique sur les comptes de l'État, assorti d'un calendrier et d'indicateurs quantitatifs pour l'apurement des comptes d'imputation provisoire.
- Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'apurement de l'ensemble des arriérés intérieurs sur la dette audité, la dette titrisée et conventionnée. A fin décembre 2014, sur le stock validé de 152,9 milliards de FCFA, 69% a été traité. L'audit des arriérés de l'État de 2000 à 2010 a permis de valider un montant de 92,8 milliards net d'impôt au titre des créanciers privés de l'État, des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Nationaux. Le plan d'apurement de ces créances a permis le paiement en 2013, d'un montant de 56,7 milliards dont 5,5 milliards au titre de la dette fiscale, aux entreprises retenues. Sur le montant restant à payer de 41,7 milliards, l'État a décaissé 26,2 milliards en 2014. Ainsi, il ressort un reliquat de 15,5 milliards à la charge de l'État qui se décompose comme suit :
 - Un montant de 11,5 milliards dont 3,0 milliards de créanciers liées aux crédits de TVA qui pourrait faire l'objet de conversion en titres du Trésor.
 - Un montant de 3,9 milliards de mandats souches en attente d'un audit complémentaire.
- La restructuration de la Société Ivoirienne des Banques a eu lieu avec trois mois de retard. En effet, les discussions avec les repreneurs portant sur la valorisation de la part de l'État ont pris plus de temps que prévu.

9. Un cadre réglementaire pour le suivi et l'encadrement des délais de passation des marchés publics a été mis en place et renforcé par la prise du décret n°2014-306 du 27 mai 2014 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics. Ce décret renforce les aménagements et assouplissements apportés au système en réduisant les procédures de passation des marchés dans un délai maximum de quatre-vingt-huit (88) jours. Ainsi, le délai moyen de passation de marché allant de l'examen des dossiers d'appel d'offres jusqu'à l'approbation des marchés est passé de 322 jours à fin 2013 à 126 jours à fin 2014. Par ailleurs, il est mis en place par arrêté n°068/MPMB/CAB du 21 février 2014, un Comité de suivi des délais de passation des marchés et d'exécution de la dépense. Concernant la planification, un Plan Général de Passation de Marchés (PGPM) et un Plan de Passation des Marchés (PPM) ont été élaborés au titre de la gestion budgétaire 2014 pour assurer la traçabilité et l'anticipation des opérations. Un effort a également été consenti pour la mise à jour de documents simplifiés sur les procédures de passation des marchés publics et pour la diffusion des dossiers types d'appel d'offre. Enfin, de nouveaux outils sont en cours d'élaboration pour renforcer l'estimation des budgets d'investissement et la qualification des entreprises.

10. Le recours aux marchés de gré à gré a fortement diminué. Les marchés de gré à gré ont représenté en nombre 5,6% des marchés passés en 2014 contre 10,7% en 2013 et en valeur 23,0% en 2014 contre 42,8% en 2013. Cette dynamique sera renforcée par la poursuite de la diffusion des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) allégés, des guides de procédure et le renforcement des capacités des acteurs ainsi que les actions spécifiques prévues en 2015, par exemple la base de données de catégorisation des entreprises.

11. Un audit du stock des marchés publics a été lancé en vue d'assainir la base du système de gestion des marchés publics. Cet audit lancé en décembre 2014, porte sur les marchés de la période 1993 à 2012, contenus dans la base du système de gestion des marchés publics (SIGMAP). Il a pour objectif de faire l'état des lieux de l'exécution physique et financière des marchés en vue d'assainir la base de données du système. Au terme de l'audit, il sera procédé à la résiliation des marchés non exécutés et dont l'opportunité ne se justifie plus. Le Gouvernement donnera également une suite aux marchés dont l'objet reste d'actualité, mais qui nécessite une révision compte tenu de leur antériorité. L'audit permettra également de prendre les mesures appropriées pour une meilleure traçabilité et un suivi plus efficace dans la gestion des marchés publics. Le rapport définitif de l'audit est attendu à la fin du premier semestre 2015.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Réformes mises en œuvre en vue de l'amélioration des marchés publics

Le Gouvernement a mis en place des outils de gestion pour une meilleure maîtrise des opérations de passation des marchés publics. Il s'agit notamment:

- de l'adoption, la mise en application et la vulgarisation des décrets n°2013-404, n°2013-405 et n°2013-406 du 05 juin 2013 des nouveaux Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) de travaux, de fournitures et de services connexes et de prestations intellectuelles auprès de tous les acteurs du système des marchés publics, en vue de disposer de DAO standards permettant de passer tous les appels d'offres nationaux et internationaux ;
- de la conception de trois (03) DAO allégés de référence de carburant, de travaux non complexes et de fournitures courantes afin de permettre aux acteurs de gagner en temps et en efficacité ;
- de la révision du manuel de procédures élaboré aux fins d'une lecture simplifiée du Code des marchés publics de 2009, en avril 2014 pour mieux l'adapter aux procédures et règles en vigueur ;
- de la finalisation de la mise en place des cellules de passation de marché des sept ministères pilotes ;
- de la production de guides de procédures afin d'améliorer l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres ;
- de la mise en place de la banque de données des prix de références (BDPR) sur le site de la Direction des Marchés Publics (DMP).

Toutes ces actions facilitent l'opérationnalisation du Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, en vue de réduire le délai global de passation de marché public de plus de 300 jours à 88 jours. Ainsi, le délai moyen de passation de marché qui était de 322 jours en 2013 est passé à 126 jours en 2014.

12. Le Gouvernement a poursuivi les efforts d'optimisation du potentiel fiscal pour améliorer le suivi des contribuables et le recouvrement de l'impôt. En matière de fiscalité

intérieure, le Gouvernement a revu l'organisation de la Direction des Grandes Entreprises, qui se consacre désormais aux contribuables ayant un chiffre d'affaire supérieur à 3 milliards. En outre, le Gouvernement a mis en place deux Centres des Moyennes Entreprises qui ont commencé leurs activités à partir de juillet 2014, pour améliorer la prise en charge et le suivi des contribuables ayant un chiffre d'affaire compris entre 400 millions et 3 milliards de F CFA. De même, le Gouvernement a mis en place le livre foncier électronique, pour permettre la consultation en ligne des documents relatifs à la propriété foncière par les professionnels. Par ailleurs, dans le cadre de l'accroissement de l'assiette et du renforcement du contrôle, le Gouvernement a instauré un cadre d'échange automatique de données entre les services des impôts et ceux des Douanes. Pour ce qui est de la fiscalité de porte, le Gouvernement a procédé au démarrage des opérations de dédouanement aux postes frontières pour les marchandises hors UEMOA. Il a également procédé à l'apurement des fichiers des opérateurs bénéficiant de régimes économiques au-delà des délais réglementaires.

13. Les réformes en matière de gestion des finances publiques ont connu une avancée significative. L'Assemblée Nationale a adopté en juin 2014 les Lois organiques portant Loi des Finances et code de transparence dans le cadre de la transposition des Directives communautaires dans le droit national. Le Gouvernement a également pris quatre décrets d'application desdites Lois en juillet 2014. En outre, le Gouvernement a mis en place un Comité de suivi des délais d'exécution des dépenses. Ainsi, pour les Contrôleurs financiers, les délais de visa des ordonnancements sont passés de 8 jours ouvrés en 2013 à 5 jours en 2014. Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi l'intégration progressive des Ministères techniques à la programmation pluriannuelle dans le contexte des cadres de dépenses à moyen terme. Ainsi, 6 nouveaux Ministères ont été pris en compte en 2014, portant le nombre total de ministères couverts à 22.

14. Le Gouvernement a établi et renforcé progressivement un dispositif légal et institutionnel pour la promotion des investissements et l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les efforts consentis ont permis de gagner 30 places dans le classement du Doing Business de 2012 à 2014 et de figurer parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde en 2014 et en 2015. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a progressé de 11 places dans le rapport 2014–15 sur la compétitivité globale publiée par le Forum Économique Mondial. La Côte d'Ivoire a également gagné 21 places au dernier classement de Transparency International traduisant ainsi les efforts consentis en matière de lutte contre la corruption. La Côte d'Ivoire a reçu en décembre 2014 le prix du meilleur pays en matière de réforme dans le secteur minier au forum Mines and Money à Londres. Enfin, l'admission de la Côte d'Ivoire au programme Millennium Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès accomplis dans plusieurs domaines, notamment la politique macroéconomique, la bonne gouvernance et la transparence.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Principales mesures prises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires en 2013 et 2014

Le Gouvernement a pris les mesures notamment pour abaisser les coûts, simplifier les procédures et réduire les délais pour l'ensemble des indicateurs du « doing business ». De façon spécifique, elles ont concerné principalement les actions suivantes :

Création d'entreprise

- Publication de l'avis de constitution d'entreprise en ligne sur le site Internet du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI).
- Réduction des coûts fiscaux de création d'entreprise relatifs aux droits d'enregistrement pour une Société A Responsabilité Limitée (SARL) dont le capital social n'excède pas dix millions de FCFA.
- Réduction des délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI de 48h à 24h.
- Mise en application de la procédure optionnelle du passage chez le Notaire pour l'établissement des actes de constitution des sociétés de type SARL.
- Levée de l'exigence du Capital Minimum des SARL.

Permis de construire

- Réduction du nombre de procédures d'octroi du permis de construire de 16 à 11 et le délai de 364 à 87 jours.

Raccordement à l'électricité

- Réduction du nombre de procédures de 8 à 4 et les délais de 55 à 28 jours pour le raccordement à l'électricité d'un entrepôt au réseau électrique pour une puissance souscrite de 160 KVA et d'une distance de branchement de 200 mètres.

Transfert de propriété

- Réduction du délai de rédaction de l'acte notarié de 10 jours à 2 jours et celui de la procédure fusionnée d'enregistrement et de publication de l'acte de vente par la conservation foncière de 25 à 15 jours.
- Réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 7% à 6%.
- Mise en ligne du Livre Foncier Electronique.

Obtention de prêts

- Adoption du cadre Juridique de la création, de l'agrément, de l'organisation et de la supervision des Bureaux d'Information sur le Crédit chargés de recueillir les données sur le crédit et le suivi des emprunteurs

Protection des investisseurs

- Renforcement de la protection des Investisseurs avec un accroissement de l'indice de facilité des poursuites et de l'indice de responsabilité des dirigeants

Commerce frontalier

- Mise en Place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)
- Institution de la Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI) par la fusion de la Fiche de Renseignement à l'Importation (FRI) et la Déclaration Anticipée à l'Importation (DAI) en un seul document

Exécution des contrats

- Mise en place du Tribunal de Commerce d'Abidjan avec
 - ✓ performances de 56 jours de délais moyens de traitement des litiges commerciaux (délais moyen des procès et audiences) ;
 - ✓ institution de juges consulaires au côté des juges professionnels;
 - ✓ réglementation des coûts d'actes de Justice en vue d'éviter les faux frais de Justice.

15. L'équilibre financier du secteur électricité demeure une priorité pour conforter les financements des projets d'investissement destinés à augmenter l'offre d'électricité, en vue de soutenir le dynamisme de l'activité économique. Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie de réduction du déficit du secteur électricité ont permis une amélioration significative de la situation d'exploitation du secteur électricité. Cependant, l'utilisation plus importante que prévu du combustible HVO, pour satisfaire la demande nationale d'électricité a occasionné des charges supplémentaires. L'État a consenti, à cet égard, un soutien complémentaire au secteur électricité à hauteur de 19,7 milliards de FCFA. Par ailleurs, de nouveaux tarifs de cession ont été renégociés à la hausse en 2014 pour les ventes effectuées à l'exportation (EDM et SONABEL) pour les quantités au-delà des quantités contractuelles sur la base des coûts réels de production. La baisse du prix du baril, la hausse des cours du dollar et les retards de paiement du HVO livré au secteur de l'électricité devraient impacter négativement les comptes d'exploitation et de trésorerie de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et la Société Nationale d'Opérations Pétrolières (PETROCI).

16. Les actions sont menées, en vue de renforcer le développement du secteur financier et accroître son rôle dans le financement de l'économie. Dans ce cadre, une stratégie de développement du secteur financier a été adoptée en début d'année 2014. Elle a pour objectifs de faciliter l'accès aux services financiers et de résoudre les difficultés d'ordres juridique et judiciaire auxquelles les institutions financières sont confrontées dans leur fonctionnement. Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement a adopté un Programme de Développement du Secteur Financier dénommé PDESFI. Ce programme prend en compte le plan d'actions de la stratégie de développement du secteur financier ainsi que la conception et le suivi de l'exécution de projets d'appui et de développement de la finance inclusive, le programme de développement du crédit-bail en Côte d'Ivoire et de tous les programmes relatifs à l'appui et au développement du secteur financier. Certaines activités prises en compte dans la stratégie sont menées notamment sur l'assainissement du secteur de la microfinance en cours. Ainsi, le secteur de la microfinance a enregistré une amélioration des fonds propres du secteur passant de -10,9 milliards de FCFA en 2013 à -3,3 milliards de FCFA en 2014 avec à la clé, la hausse du volume de crédit de 39,2% aux ménages et aux PME. Concernant le plan de restructuration des banques publiques, les avancées concernent notamment la liquidation de la BFA en décembre 2014 et la cession de 44% des parts, détenues par l'État dans la SIB, en mars 2015.

17. Le Gouvernement a renforcé la mise en œuvre de sa politique sociale :

- Concernant le projet de réalisation des logements sociaux, les premières cités devraient être livrées en 2015.

- Au titre de l'emploi, le Gouvernement met en œuvre une Stratégie Nationale de Relance de l'Emploi (SNRE) qui s'appuie sur (i) le renforcement et la consolidation des différents programmes existants, (ii) la mise en œuvre des stages de premier emploi et des stratégies de création d'emploi décentralisées et (iii) l'amélioration de l'information sur le marché du travail. Dans ce cadre, le Gouvernement a organisé le Salon Ivoirien des Métiers d'Abidjan (SIMA 2014) afin de créer une plateforme de rencontres, d'échanges et de partage entre les formateurs, les demandeurs et les offreurs d'emplois (privé ou public). En outre, l'organisation régulière de l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Travail des enfants fournit un cadre d'informations pour la réorientation de la stratégie.
- Pour la promotion du genre, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), qui a bénéficié d'un budget de 1,5 milliard de FCFA avec un concours du secteur privé à hauteur de 500 millions de FCFA, a mis l'accent sur l'intérieur du pays afin de toucher notamment les femmes en milieu rural.
- Concernant le secteur agricole, la réforme de la filière café cacao produit de bons résultats. Le transfert de bonnes pratiques entre les filières café-cacao et coton-anacarde ont permis d'instaurer un système de prix garanti aux producteurs de coton et d'anacarde. Par ailleurs, le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) a accru ses investissements dans les infrastructures de base. Concernant la filière hévéa, affectée par la baisse des cours mondiaux du caoutchouc, un dispositif fiscal allégé a été mis en place afin de préserver la marge des usiniers et éviter l'effondrement de la filière.
- Concernant l'éducation, le Gouvernement a maintenu son engagement pour un meilleur accès des enfants à l'éducation surtout pour les jeunes filles. À ce titre, plus de 15 000 salles de classes ont été construites depuis 2012. Le nombre de cantines scolaires s'est accru de 6 000 en 2014 et les inspections ont été renforcées pour améliorer la qualité des enseignements. Le chantier de la gratuité de l'école primaire s'est traduit par la distribution gratuite de manuels scolaires à plus de 3 000 000 d'élèves en 2014. Un accent particulier a été également porté sur l'éducation de la jeune fille notamment en matière de sensibilisation contre les grossesses scolaires et de lutte contre les violences en milieu scolaire.
- Au niveau de la santé, dans le cadre de la prévention contre la maladie à virus Ébola, bien qu'aucun cas n'ait été relevé en Côte d'Ivoire, un plan de contingence d'un montant global de 57,1 milliards de FCFA, tenant compte de l'évolution de la situation épidémiologique dans la sous-région, a été adopté. La mise en œuvre de ce plan, avec l'appui des partenaires extérieurs, a permis notamment de mettre en place 16 centres de traitement, un laboratoire d'analyse à Abidjan et d'accentuer la prévention et la sensibilisation de l'ensemble des populations. Ces

actions ont contribué à rétablir des liens et de maintenir les échanges commerciaux entre les pays de la sous - région. Par ailleurs, les structures en charge de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sont désormais opérationnelles pour favoriser la prise en charge indiscriminée des soins de base de l'ensemble de la population.

Ces performances reflètent la bonne exécution des dépenses pro-pauvres qui s'affichent à 1 622,4 milliards de FCFA à fin 2014, soit 9,6% du PIB contre 8,6% en 2013. Ces dépenses sont en hausse de 21,3% par rapport à leur niveau de fin décembre 2013 eu égard aux efforts du Gouvernement en direction de secteurs clés notamment les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement.

18. La revue à mi-parcours du PND 2012-2015 a mis en exergue les résultats probants dans sa mise en œuvre qui pourront fournir les orientations pour l'élaboration en 2015 du nouveau PND 2016–20.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : Principaux résultats dans la mise en œuvre du PND 2012–15

La mise en œuvre du PND a permis une croissance forte, soutenue et inclusive favorisant ainsi le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale. Le PIB par habitant a rebondi de 21% sur la période 2012 à 2014, dans un contexte d'inflation maîtrisée, en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au titre des Infrastructures routières et services de transport, la mise en œuvre du Programme National de Développement (PND 2012–15) est couronnée par la réception des premiers ouvrages structurants prévus dans le cadre de l'émergence à l'horizon 2020. Il s'agit, entre autres, de l'autoroute du nord (Abidjan-Yamoussoukro), l'échangeur de la Riviera II, les ponts Henri Konan Bédié, de Bouaflé et de Jacqueville. S'agissant des routes, 140 Km du tronçon d'Autoroute Gesco-Singrobo ont été renforcés, le bitumage des 86 Km du tronçon Singrobo-Yamoussoukro a été achevé ainsi que celui des 120 km du tronçon Boundiali-Tengrela. En outre, plus de 5 000 km de pistes rurales ont été reprofilées.

La situation dans les secteurs sociaux s'est améliorée de manière significative. Le nombre des emplois formels qui était de 722 567 en 2012 est passé 756 597 en 2013 puis à 799 890 en 2014. Ces résultats s'inscrivent dans la dynamique de recherche de solutions au chômage des jeunes.

L'accessibilité à l'éducation est en nette amélioration avec la construction de 9 291 salles de classes au Primaire, de 3 500 salles de classes au niveau du Secondaire et la construction de 45 collèges. Ces réalisations combinées au recrutement massif de personnel d'encadrement a permis d'accroître l'offre d'éducation. Ainsi, le Taux brut d'admission au primaire, qui était de 73,4% en 2008 s'est amélioré pour se situer à 97,8% en 2014. Le Taux brut de scolarisation quant à lui, est passé de 76,2% en 2008 à 94,7% en 2014.

Dans le domaine de la santé, la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé ont contribué à améliorer l'accès aux services de santé, tout comme la mise en œuvre de la mesure de prise en charge de la mère et de l'enfant avec la gratuité des soins, de la césarienne et des médicaments. En outre, l'équipement et la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires, entre autres, ont favorisé une meilleure qualité des services de santé.

Au niveau de l'accès à l'eau potable, les constructions de 794 pompes et 76 châteaux d'eau ainsi que l'entretien de 11 446 Pompes à Motricité Humaine, entre autres, ont permis d'accroître significativement l'accès des populations à une hydraulique humaine améliorée. Par ailleurs, le réservoir de la station de traitement de la ville d'Abidjan bénéficie désormais d'un stockage de 10 000 m³ au sol. Toute chose qui participe au changement bénéfique des conditions de vie et de santé des populations.

L'ouverture de 71 chantiers de construction de logements sociaux sur toute l'étendue du territoire et la constitution de 3 060 hectares de réserves mobilisés et dédiés au programme des logements sociaux et économiques participent à l'accès des populations moins nanties à la propriété immobilière.

La connexion au réseau électrique d'environ 800 localités en milieu rural et l'allègement du coût des abonnements sociaux à l'électricité en faveur des ménages ont accru le taux d'accès et de couverture nationale.

Le secteur privé a fortement contribué à la mise en œuvre du PND à travers notamment les investissements massifs dans les secteurs énergies et miniers notamment le la mine de TONGON, les explorations pétrolière et gazière, ainsi que la mise en place de plusieurs unités de transformation dans les secteurs du café, du cacao et de la noix de cajou. Sur la période 2012-2014, l'investissement du secteur privé s'élève à 4 669 milliards de FCFA contre une prévision de 3 946 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 118,3%. Son rôle moteur de la croissance économique est ainsi pleinement réaffirmé.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2015 ET OBJECTIFS À MOYEN TERME

19. Le Gouvernement s'attèlera à maintenir une croissance forte, durable, solidaire, respectueuse du Genre et de l'environnement dans un cadre macro-économique stable. Sur la base des recommandations du rapport sur l'exécution du PND 2012–15 publié en mars 2015, un nouveau PND 2016–20 devrait être finalisé avant fin juin 2015. La bonne mise en œuvre de ce nouveau PND devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 et de réduire substantiellement le taux de pauvreté. Pour le financement de la partie publique du PND, un accent particulier continuera d'être mis sur la mobilisation des ressources intérieures et sur le contrôle des dépenses. La mobilisation des ressources extérieures se fera conformément à la stratégie d'endettement à moyen terme, afin de préserver la viabilité de la dette.

20. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires, la transparence, la bonne gouvernance et la compétitivité continueront d'être mises en place de façon volontariste. Ainsi, la Côte d'Ivoire devrait rejoindre la première moitié des pays les mieux placés dans le monde en ce qui concerne le rapport « Doing Business » de la Banque Mondiale, de « Transparency International » sur la lutte contre la corruption et du Forum Économique Mondial sur la Compétitivité. Enfin, la Côte d'Ivoire devrait progresser significativement dans le classement dans le monde en ce qui concerne l'indice du développement humain du PNUD. Dans ce cadre, la croissance favorisera le respect du genre et de la préservation de l'environnement. S'agissant du genre, le Gouvernement poursuivra l'accélération de la politique d'autonomisation économique de la femme et la redynamisation des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF). Le respect de l'environnement s'appuiera sur les efforts d'amélioration et d'assainissement du cadre de vie, ainsi que la protection et les actions de reboisement du couvert forestier en prenant en compte le réchauffement climatique.

21. Le taux de croissance du PIB devrait ainsi atteindre 9,4% en 2015, 9,6% en 2016–17. Les investissements progresseraient de 25,1% pour atteindre à 18,6% du PIB en 2015. Pour 2016 et 2017, il progresserait respectivement de 17,5% et 12,4% et s'établiraient respectivement à 20,2% du PIB et 21,1% du PIB en 2017. En outre, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour une distribution des produits de la croissance aux populations les plus vulnérables notamment par la hausse des dépenses pro pauvres et le développement d'infrastructures de proximité pour favoriser la création d'emplois. L'accroissement, la diversification et la modernisation de la production agricole nationale (vivriers et cultures de rente) sera poursuivi avec la poursuite du Programme National d'Investissement Agricole et la transformation locale des produits de base sera intensifiée.

L'autosuffisance en riz devrait être atteinte en 2016/2017. Enfin, la mise en place de la nouvelle politique industrielle avec notamment la modernisation des zones industrielles existantes et la création de nouvelles zones à Abidjan et à l'intérieur du pays devrait permettre à terme d'atteindre la transformation de 50 % des produits primaires.

A. Cadre macroéconomique

22. **Le taux de croissance devrait atteindre 9,4% en 2015 avec la bonne tenue de l'ensemble des secteurs.**

- **Le secteur primaire** sera tiré par l'agriculture vivrière avec les effets de la mise en œuvre du PNIA depuis 2012, ainsi que le renforcement des filières et la transformation des cultures d'exportation en particulier le cacao, l'anacarde et le coton.
- **Le secteur secondaire** enregistrerait une hausse tirée par les BTP, le développement des industries manufacturière et agroalimentaire ainsi que par les productions minière et énergétique induites par la réalisation d'investissements importants dans ces deux secteurs.
- **Le secteur tertiaire** connaîtrait une évolution favorable notamment au niveau des transports et des télécommunications ainsi que l'augmentation du nombre de conférences régionales et internationales grâce notamment au retour de la BAD qui a eu lieu fin 2014.

23. **L'inflation, en moyenne annuelle, resterait modérée à 1,7% en 2015.** L'évolution modérée des prix bénéficierait de la hausse continue de l'offre locale de produits alimentaires et de la plus grande fluidité du transport des personnes et des biens.

24. **Le déficit du solde des transactions courantes devrait s'établir à -1,2% en 2015 alors que la balance commerciale continuerait de dégager un solde excédentaire malgré la hausse des importations.** Le compte de capital et d'opérations financières enregistrerait un excédent sous l'impulsion des investissements de portefeuille, et de la hausse des investissements directs étrangers. Enfin, le solde global de la balance des paiements devrait être excédentaire de 60 milliards de FCFA (0,3% du PIB). Par ailleurs, l'environnement international marqué par la baisse du cours du pétrole brut et de la dépréciation de l'Euro face au dollar devrait améliorer les termes de l'échange et renforcer la compétitivité-prix de la Côte d'Ivoire.

25. **La masse monétaire devrait s'accroître de 11%. Cette hausse découlerait en particulier de l'augmentation des crédits à l'économie et des avoirs extérieurs nets.**

B. Finances publiques

26. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement des finances publiques. À cet effet, il maintiendra les efforts de mobilisation des recettes, de rationalisation des dépenses et d'endettement soutenable. Le Gouvernement a entamé l'opérationnalisation d'une nouvelle procédure de gestion des crédits de TVA visant la célérité des paiements et conduisant à un meilleur suivi du recouvrement de cette taxe. Le Gouvernement veillera à renforcer le suivi des délais de traitement des dossiers de remboursement de crédit de TVA. Il acquerra au moins un scanner mobile en vue de renforcer le contrôle des dédouanements de marchandises dans les postes frontières. Dans le cadre des CDMT, le Gouvernement intégrera 7 Ministères additionnels à la préparation de budgets programmes.

27. Les recettes fiscales totales de l'État en 2015 devraient augmenter pour atteindre 2 881,1 milliards de FCFA soit 15,3% du PIB contre 15,2% en 2014. Cette progression bénéficiera notamment de l'évolution des recettes attendues des impôts directs et indirects, notamment le BIC hors pétrole 14,2%, la TVA 15,6% et les ITS 17,6%. Cet objectif tient compte des mesures de réformes fiscales, portant notamment sur la pleine opérationnalité des Centres des Moyennes Entreprises (CME), l'aménagement des bases d'imposition des droits d'accises (tabac et boissons) par la fixation d'un prix plancher, la déconcentration du contrôle fiscal, la sécurisation des formules de patente, la modernisation de la gestion de l'impôt par l'introduction de la télé déclaration et la simplification des régimes d'imposition des entreprises.

28. Les dépenses de l'État en 2015 augmenteraient pour atteindre 4 500,9 milliards de FCFA soit 23,9% du PIB contre 22,7% par rapport au niveau de 2014. Ce niveau des dépenses est lié notamment à la revalorisation des traitements et salaires de la fonction publique, l'accroissement des investissements publics, le renforcement de la politique sociale avec le lancement effectif de la Couverture Maladie Universelle, la poursuite de la politique en faveur des couches les plus défavorisées pour un montant de 1 716,4 milliards de FCFA et l'organisation des élections.

29. S'agissant de la dette titrisée et conventionnée, sur un montant de 142,9 milliards de FCFA prévu 69,9% ont fait objet de traitement à travers l'emprunt obligataire TPCI de décembre 2014. Au regard de l'engouement suscité par cette opération, le reliquat des anciens titres fera l'objet d'échange contre de nouveaux titres de marché en tenant compte du profil actuel de maturité de chaque type de dettes.

30. Le Gouvernement est engagé à assurer le financement budgétaire des besoins

nouveaux de subvention au titre du HVO. Les consommations de HVO en 2014 initialement projetées à 31 milliards par le secteur énergie et prises en compte dans le budget à hauteur de ce niveau, se sont finalement établies à 50,7 milliards de FCFA, soit un dépassement de 19,7 milliards. L'examen des dettes et créances croisées à fin 2014 entre l'État et le secteur énergie et prenant en compte ce dépassement observé, a permis de déterminer un besoin net de couverture budgétaire estimé à 8,3 milliards qui sera pris en charge par le Budget de l'État en 2015. Par ailleurs, pour améliorer la situation de trésorerie de la SIR, les prochaines échéances de la dette titrisée feront l'objet d'un paiement à hauteur de 56,9 milliards de FCFA à travers les émissions sur le marché. En outre, un cadre de concertation sera mis en place pour examiner mensuellement les besoins en matière de consommation de combustibles liquides (HVO), en vue d'éviter d'éventuels dépassements budgétaires non anticipés.

31. Les dotations budgétaires pour 2015 seront revues à la hausse pour couvrir les nouveaux besoins exprimés au titre des subventions aux écoles privées et du carburant.

- Le secteur Education-formation a exprimé des besoins additionnels de 36 milliards de FCFA au titre de l'année scolaire 2014–15 dont 12 milliards de FCFA seront financés par des redéploiements de crédits et 24 milliards de FCFA par un ajustement à la hausse des crédits budgétaires. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les travaux de vérification des passifs au titre des frais d'écolage d'un montant de 46,7 milliards et procédera à la signature avant fin 2015, d'un protocole d'accord pour le traitement avec les fondateurs d'écoles privées.
- Le Gouvernement fera un effort budgétaire complémentaire de 4 milliards pour couvrir la totalité des besoins exprimés en carburant, au titre de l'année 2015. En outre, les passifs dus à des dépassements budgétaires observés au titre des années passées, d'un montant de 22,4 milliards feront l'objet de traitement dans le cadre d'une compensation des dettes et créances croisées entre l'État et le secteur énergie.

32. Le Gouvernement a décidé de procéder à un audit général des passifs constitués sur la

période 2000–10. Le champ de cet audit initié par l'Inspection Générale des Finances exclut les frais d'écolage, la subvention HVO et le carburant. Les résultats de cet audit sont attendus au cours du deuxième semestre 2015. Sur la base des informations disponibles, le Gouvernement donne l'assurance qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de passifs constituant une dette reconnue de l'État autres que ceux identifiés dans le présent mémorandum. Les passifs sont constitués des dépenses extrabudgétaires, c'est-à-dire exécutées en dehors de la chaîne de la dépense et pour lesquelles il n'existe aucune ligne budgétaire.

33. Le Gouvernement veillera à la stricte exécution des dépenses à travers le budget de l'État et prendra des mesures vigoureuses contre la constitution de passifs. À cet effet, les mesures suivantes seront prises dans le but de prévenir la constitution de passifs :

- Le Gouvernement mettra en place une cellule d'information des opérateurs économiques à la Direction Générale du Budget et des Finances. Cette cellule aura pour rôle de fournir les informations sur l'existence de crédits budgétaires pour la couverture des opérations initiées par les responsables d'entités publiques. Elle expliquera également les procédures des finances publiques, y compris les règles de passation de marchés et d'exécution des dépenses.
- En outre, le Gouvernement veillera à la stricte application des dispositions réglementaires en matière de sanctions relatives au non-respect des procédures d'exécution budgétaire. En effet, le décret N°98-716 du 16 décembre 1998 portant réforme des circuits et des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du Budget général de l'État, des comptes spéciaux du Trésor, et mise en œuvre du système intégré de gestion des finances publiques précise en son article 35 que l'État n'est engagé au plan central que lorsque les dépenses ont été régulièrement engagées dans le « SIGFIP », et au plan local que lorsque les dépenses ont été régulièrement engagées sur des crédits délégués. Ce texte prévoit également en son article 36 que tout agent de l'État qui engage des dépenses de façon irrégulière encourt une responsabilité qui peut être disciplinaire, civile ou pénale, sans préjudice des sanctions qui peuvent lui être infligées par la juridiction financière.
- Le Gouvernement s'assurera également au strict respect des procédures de gestion des finances publiques en matière de dépenses de carburant.
- Enfin, le Gouvernement examinera dans le cadre de la mise en place de la Cour des Comptes la possibilité de la création d'une Chambre de discipline budgétaire.

34. Le solde primaire de base se situerait à 90,6 milliards de FCFA, soit -0,5% du PIB contre -0.5% en 2014. Le déficit budgétaire global, y compris les dons serait de 676,5 milliards FCFA (soit -3,6% du PIB contre -2,2% du PIB en 2014).

35. Le Gouvernement s'assurera de l'application effective des mesures d'amélioration de l'exécution budgétaire. Ainsi, il poursuivra la rationalisation des dépenses par : (i) la limitation du recours aux avances de trésorerie aux cas d'urgence, (ii) la diminution du nombre de régies d'avance, (iii) l'utilisation effective de la Banque de données des prix de référence, (iv) la réduction de la proportion des marchés de gré à gré en dessous de 20% du total des marchés approuvés. Le

Gouvernement veillera à l'application de l'arrêté interministériel n°0011 MPMB /MPMEF/CAB du 29 novembre 2013 portant mesures d'encadrement du recours aux mandats provision.

36. Le Gouvernement maintiendra ses efforts pour renforcer la bonne gouvernance et intensifier la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il intensifiera les activités de la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance chargé de la lutte contre la corruption ainsi que le contrôle de la gestion de la commande publique par (i) la simplification des procédures ainsi que la formation ainsi que l'information des acteurs de la chaîne et (ii) la réduction continue des délais dans la chaîne de passation des marchés pour fluidifier les dépenses d'investissement en cours d'année. En matière de gestion des entreprises publiques, le Gouvernement mettra en place au sein des Conseils d'Administration, des Comités d'audit. Il veillera également à la production de bilans de gouvernance annuels par les sociétés d'État et les sociétés à participations financières publiques majoritaires. Le cadre juridique qui régit la gestion des entreprises publiques sera renforcé, notamment avec l'adoption du décret d'application des Lois afférentes auxdites entreprises. Le Gouvernement développera et entamera l'exploitation d'un applicatif informatique de gestion des entreprises publiques.

C. Amélioration de la gestion et renforcement de la viabilité à long terme des finances publiques

37. Le Gouvernement a adopté un schéma directeur de réforme des finances publiques et des contrôles internes et externes. Elaboré avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le schéma directeur de la réforme des finances publiques et des contrôles internes et externes synthétise, de manière ordonnée et exhaustive, les travaux de réforme en cours et à venir. Il se décline en un plan d'actions stratégiques dans les domaines budgétaire, fiscal et de passation des marchés publics ainsi qu'en matière de comptabilité et de gestion de la trésorerie de l'État, à mettre en œuvre sur la période 2014–16. Cette mise en œuvre permettra à notre pays de se doter pleinement d'un système moderne de gestion des finances publiques respectant les normes internationales en la matière.

38. Le Gouvernement réduira de façon continue et graduelle les subventions au secteur électricité grâce à la réalisation d'infrastructures majeures pour accroître et diversifier l'offre d'énergie. Les investissements d'un coût global de 5 300 milliards de FCFA se poursuivront pour la construction de nouveaux ouvrages de production ou le renforcement des sites existants par des unités de production utilisant de nouveaux types d'intrant dont la biomasse ainsi que l'amélioration du réseau de transport et de distribution de l'électricité. Ces investissements permettront également

d'augmenter l'offre de gaz et mettre fin au recours au HVO. De ce fait, la subvention de l'État au secteur en vue de soutenir le coût de la production pour les besoins nationaux sera limitée à terme.

39. Le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'assurer un équilibre de long terme au secteur énergie. Dans ce cadre, il lancera un appel d'offre, avant fin juin 2015, pour le recrutement d'un cabinet en vue d'une étude de diagnostic stratégique de la SIR. En outre, il adoptera un Protocole d'accord pour le traitement des livraisons et de paiements de HVO avant fin juin 2015. Dans le cadre du suivi des consommations de HVO, des réunions techniques mensuelles seront organisées entre les Ministères en charge du Pétrole et de l'Énergie, du Budget et celui de l'Économie et des Finances ainsi que les acteurs du secteur énergie. Par ailleurs, le Gouvernement définira des modalités de fourniture du carburant en vue de limiter les dépassements budgétaires observés.

40. Le Gouvernement s'attèlera à la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) afin de centraliser les opérations de trésorerie de l'administration publique. À cet effet, 1 400 comptes publics domiciliés dans les banques commerciales sur les 2 500 comptes dénombrés seront clôturés. Toutefois, les comptes inactifs seront fermés à fin avril 2015 après la rédaction ou la mise à jour éventuelle des instructions comptables. Le traitement des comptes restants se fera de façon progressive sur les trois prochaines années afin d'assurer la stabilité du système financier et d'éprouver la robustesse de l'architecture adoptée. Par ailleurs, les rencontres de sensibilisations sur le mécanisme du CUT ont déjà débuté avec les administrations publiques titulaires des comptes bancaires et les dirigeants des banques. La mise en œuvre commencera en 2015 à travers quatre postes pilotes comptables afin de tester le processus.

D. Assainissement et développement du secteur financier

41. Le Gouvernement veillera à la stabilité et à l'expansion du secteur financier. Dans ce cadre, il compte mettre en œuvre le programme de développement du secteur financier (PDESFI). À cet effet, la nomination du Directeur de ce programme sera effective avant fin juin 2015. Par ailleurs, pour le développement du crédit-bail, un projet de Loi sera adopté par le Gouvernement avant fin septembre 2015 pour une utilisation plus accrue. Enfin, pour un meilleur renforcement de la solidité du secteur bancaire, le Gouvernement est attaché à ce que les banques se conforment aux dispositions prises par la BCEAO et la Commission Bancaire.

42. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la restructuration des banques publiques. Les actions restantes prévoient notamment :

- La cession de la majorité des parts d'une autre banque à participation minoritaire. Le Comité de privatisation s'attelle à accélérer les discussions avec les acquéreurs sur la valeur de cession des parts de l'État.
- Pour les quatre (4) banques majoritairement détenues par l'État, le Gouvernement procédera à la nomination d'un Directeur programme avant fin juin 2015, sous la supervision d'un Comité de Pilotage afin de conduire la stratégie de privatisation ou de redimensionnement retenue pour chaque banque en respect avec la nécessité de maintenir les fonctions de services publics notamment pour le financement de l'économie, la collecte de l'épargne et la bancarisation.

43. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures de redressement du secteur de la microfinance. Dans ce cadre, il a entrepris la mise en œuvre des mesures de redressement et de consolidation du secteur de la microfinance à travers trois (3) axes majeurs : (i) la poursuite des retraits d'agréments aux institutions non viables et le maintien de la vigilance en ce qui concerne le respect de l'autorisation préalable d'exercer, (ii) le renforcement de la surveillance par l'application effective des sanctions et de la réglementation et (iii) l'appui au secteur dans le cadre de la stratégie nationale de l'inclusion financière. Les actions se poursuivront afin de renforcer la supervision du secteur ainsi que les capacités managériales et opérationnelles des acteurs des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'inclusion financière, le Gouvernement entend s'appuyer sur les deux conventions signées avec l'Agence Française de Développement (AFD) en vue de mettre en œuvre des actions de formation, d'assistance technique, d'études et de renforcement de capacités sur les activités d'examen des dossiers de demande d'agrément, de contrôles sur pièces à distance et de contrôles sur place en faveur du service en charge de la supervision du secteur. Le second volet de ce projet permettra de réaliser des actions de formations et de renforcement des systèmes d'information et de gestion des opérateurs du secteur. Tous ces efforts devraient permettre de rétablir un portefeuille de structures saines, solides et viables capables de porter la politique du Gouvernement pour un accès au financement à moindre coût en faveur des couches sociales les plus démunies.

44. Le Gouvernement appuiera les efforts de la BCEAO pour l'amélioration de l'accès aux services financiers et la réduction effective des coûts des opérations financières. Il suivra avec la BCEAO, toutes les diligences pour finaliser la mise en place de bureaux d'information sur le crédit au cours de cette année 2015. Une société leader dans le domaine a déjà été sélectionnée par appel d'offres. Concernant la mesure de gratuité de certains services bancaires, les directives adoptées par la BCEAO prévoient des sanctions contre les contrevenants.

E. Politique et stratégie d'endettement

45. Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion de la dette publique en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2015–19) qui a été adoptée en 2014. Cette stratégie définit notamment une gestion optimale des instruments d'endettement en 2015 couplée à une analyse de viabilité afin d'assurer la soutenabilité de la dette. En plus, les travaux d'élaboration d'une base de données centralisée de la dette des entreprises publiques et des garanties gouvernementales pourront être achevées à fin juin 2015 et permettront d'assurer un meilleur suivi de la dette des entreprises publiques. Enfin, le Gouvernement achèvera également avant fin juin 2015 la réorganisation de la Direction de la Dette Publique (DDP) en front, middle et back offices sur la base des recommandations de l'assistance technique du FMI pour assurer une gestion intégrée de la dette publique. Le Gouvernement entend également mener une Evaluation de la Performance dans la Gestion de la dette (DEMPA) avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, après l'opérationnalisation de la réorganisation de la DDP.

46. Le Gouvernement compte prendre un certain nombre de mesures visant le développement du marché financier sous-régional, avec l'appui des services du FMI et de la Banque Mondiale. Un accent sera porté sur la possibilité de réouverture des lignes d'obligations déjà existantes (abondement des gisements). Dans le cadre de la mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT) dont le corollaire est la gestion active de la trésorerie et de la dette, le Gouvernement va reprendre progressivement l'émission des titres de très courts termes (1, 3, 6 mois) avec la possibilité d'un recours à des titres à taux flottants et à des émissions de refinancement. Par ailleurs, le Gouvernement améliorera sa communication avec le marché en publiant sur son site internet, ou en utilisant tout autre moyen approprié notamment sa stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). Le succès de toutes ces mesures repose sur un renforcement adéquat des capacités techniques en matière de gestion active de la position de trésorerie et de gestion du risque de refinancement.

47. Le Gouvernement poursuivra la diversification de ses sources de financement pour réaliser sa politique de développement. Face à la rareté grandissante des ressources concessionnelles pour couvrir les besoins de financement des grands projets structurants en 2015, le Gouvernement continuera de diversifier ses sources de financement, conformément à sa stratégie d'endettement. Dans ce cadre le Gouvernement envisage la possibilité de recourir à la finance islamique par l'émission de sukuks afin de parachever certains projets entamés dans le cadre du PND (2012–15). En 2015, la fenêtre cumulée (2013–15) des nouveaux prêts extérieurs non concessionnels est limitée à un plafond de 3,843 milliards de dollars US (y compris l'Eurobond) avec la possibilité d'ajuster ce plafond afin de prendre en compte le développement et la réhabilitation du réseau électrique de Côte d'Ivoire pour un montant maximal de 820 millions de dollars US si les termes s'avéraient non concessionnels.

F. Rôle moteur du secteur privé dans l'économie nationale

48. Le Gouvernement poursuivra les réformes structurelles et sectorielles visant à améliorer la compétitivité de l'économie et à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance. Le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, réseau routier, énergie, port) ainsi que la création, la réhabilitation et l'extension des zones industrielles s'intensifieront pour accompagner la politique d'industrialisation. Le développement des services sanitaires et d'une industrie pharmaceutique de médicaments génériques sera également mis en œuvre afin de transformer la Côte d'Ivoire en un hub sous régional de services hospitaliers. L'évaluation des politiques de formation et de l'emploi permettra de mieux orienter les programmes de formation afin de fournir aux entreprises une main d'œuvre de qualité et d'appuyer les structures de recherche et de formation dans l'innovation. La poursuite du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) continuera de renforcer la sécurité alimentaire et de favoriser le développement du tissu agroindustriel. Enfin, les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat et l'enquête sur le niveau de vie des ménages permettront de mieux définir et orienter les politiques sectorielles et de lutte contre la pauvreté.

49. Concernant le climat des affaires, le Gouvernement continuera d'étoffer le dispositif existant afin de rejoindre le groupe des pays africains qui ont le meilleur climat des affaires (Voir Encadré 4).

Encadré 4. Côte d'Ivoire : Les réformes en faveur du climat des affaires en 2015

La Côte d'Ivoire entame pour sa troisième année consécutive, la poursuite du processus d'amélioration de l'environnement des affaires, « focus Doing Business ». Le pays s'engage dans cette dynamique, fort des recommandations de l'équipe d'évaluation du « Doing Business » de la Banque Mondiale qui a séjourné à Abidjan du 7 au 10 juillet 2014, des études diagnostiques effectuées sur le terrain par l'équipe du CEPICI et des enseignements d'une mission de benchmark effectué au Rwanda du 10 au 21 septembre 2014. Les recommandations issues de ces différents travaux ont porté sur la consolidation des acquis, la rationalisation des processus dans les indicateurs et la réalisation des réformes portant sur les indicateurs. Pour 2015, les actions seront orientées sur les mesures suivantes :

- Favoriser la gestion électronique et géographiquement unifiée du Registre des suretés du RCCM avec une base de données indexée suivant les noms des débiteurs.
- Favoriser la diffusion des informations de la Centrale des Risques de la BCEAO avec un historique de 3 ans.
- Réduire les délais de passage des marchandises à l'import-export aux ports.
- Instituer le cadre juridique de la médiation Commerciale.
- Réviser les articles 31 et 39 de la Décision N°01/PR portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux du Commerce pour donner compétence au Président du Tribunal du Commerce en matière d'exécution des décisions.
- Favoriser l'accomplissement de procédures d'insolvabilité par des professionnels dédiés.
- Garantir la qualité des constructions par l'institution de mécanisme de délivrance du permis de construire fondé sur la gestion des risques.
- Renforcer le niveau de sécurité des transactions immobilières par l'intégration au life des solutions technologiques et le niveau de célérité de réalisation des formalités de mutation immobilière par l'intégration de la télé-publication.
- Rendre opérationnel les bureaux d'information sur le crédit en Côte d'Ivoire.
- Instituer et organiser un corps de médiateurs en matière commerciale.
- Réaliser la création d'entreprise en ligne.
- Renforcer le dispositif de vérification de la qualité du matériel électrique sur le marché.
- Instituer un examen préalable et externe des transactions présentant des conflits d'intérêt en permettant aux commissaires aux comptes de donner son avis avant leurs conclusions.

Tous ces efforts devraient permettre d'améliorer le classement de la Côte d'Ivoire au Doing Business 2016.

50. Le Gouvernement poursuivra la promotion des PME et le développement du tissu industriel. Cette politique prend en compte la conduite du programme PHOENIX pour le soutien à la création et au développement d'un réseau dense et diversifié de PME. Ce programme permet de disposer d'une stratégie globale d'appui au développement des PME. La cohérence de cette stratégie est assurée par la loi d'orientation pour la promotion et le développement des PME, et la mise en place d'une Agence de développement des PME. Elle a pour rôle de coordonner l'ensemble

de la politique et des actions en faveur des PME. Dans ce cadre, un Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des industries (PNRMN) pour un montant global de 152 milliards de FCFA est en cours pour renforcer les capacités dans la gestion et le management des PME/PMI. Le Gouvernement a entrepris également de favoriser le financement des PME par la signature de conventions avec les banques.

G. Emploi et politique sociale

51. Le Gouvernement entend poursuivre les activités programmées dans le cadre du plan d'action opérationnel 2014–15 de la stratégie de relance de l'emploi. Dans ce cadre, une base de données sera constituée pour l'identification des potentiels stagiaires. Le Gouvernement s'attèlera également à la production et la diffusion périodique d'un tableau de bord sur l'emploi. En outre, une stratégie de création d'emplois décentralisée sera mise en œuvre à travers notamment les Divisions ou Antennes locales de l'AGEPE à l'échelle régionale. Les initiatives de promotion d'emplois indépendants seront renforcées. Enfin, les activités d'observation du marché du travail se poursuivront à travers notamment les réalisations d'enquêtes et d'études thématiques sur l'emploi.

52. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population, le Gouvernement promouvra notamment l'adhésion à la Couverture Maladie Universelle (CMU) dont la phase d'enrôlement a débuté et continuera de s'assurer que les producteurs du cacao, café, anacarde et coton bénéficieront de 60 % du prix bord champ de leurs produits. La loi 2014-131 instituant la Couverture Maladie Universelle a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 6 mars 2014 et publiée le 24 mars 2014, créant ainsi un cadre légal pour ce régime de couverture du risque maladie dont l'objectif est d'assurer un accès à des soins de santé de qualité pour l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire dans des conditions financières soutenables. La CMU est un régime de base permettant à la majorité des populations résidant en Côte d'Ivoire d'avoir accès, pour 1 000 FCFA par individu et par mois, à un mécanisme de couverture du risque maladie les protégeant contre les risques les plus courants dans le domaine de la santé.

53. Le système de santé sera amélioré dans un contexte d'opérationnalisation de la CMU. À cet effet, la mise en œuvre du Plan National du Développement de la Santé (PNDS 2012–15) sera renforcée avec un accent particulier sur le renforcement des soins de première référence. Il s'agit notamment (i) du lancement d'un programme spécial d'extension de la couverture en Établissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC), (ii) la réhabilitation et le rééquipement des services des urgences des structures sanitaires, (iii) la réorganisation des circuits de prise en charge des cas d'urgences et l'introduction de nouvelles modalités de gestion de ces services, (iv) le développement des dispositifs de régulation intra hospitaliers pour réduire les engorgements, (v) le meilleur redéploiement des personnels soignants sur toute l'étendue du territoire et une distribution géographique équilibrée des établissements sanitaires et (vi) la réhabilitation et le rééquipement des maternités. Par ailleurs, le PNDS 2016-2020 sera élaboré et validé pour une mise en œuvre effective dès 2016. Le Gouvernement utilisera les 24 milliards de FCFA octroyé par le FMI pour prévenir les pandémies de type Ebola à travers le renforcement des efforts d'amélioration du système de santé.

54. Les efforts en matière d'éducation seront renforcés par la mise en œuvre du programme « Ecole pour tous ». Ce programme dont le bouclage financier est en cours, permettra de développer les collèges de proximité et étendra le réseau des lycées techniques et professionnels pour adresser efficacement la problématique de l'insertion après la formation. La mise en œuvre de ce programme (i) introduira la politique de l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, (ii) permettra de recruter plus de 20 000 enseignants, (iii) instituera les programmes de formation à distance en faveur des enseignants et (iv) accélérera les programmes d'alphabétisation notamment dans les gares routières et les marchés. En outre, une réforme des enseignements sera opérée à travers (i) l'introduction des cours de TICS et de gestion financière, l'entrepreneuriat et les droits humains et (ii) l'élaboration de manuels pour enseignants. Le Gouvernement entend également mettre en œuvre le volet national du programme d'autonomisation des femmes et de dividende démographique au Sahel financé par la Banque Mondiale à hauteur de 30 millions de dollars US dont l'objectif est d'améliorer les possibilités économiques des femmes et des jeunes filles, qui en sont les principales bénéficiaires, et de réduire, de façon volontaire, la fécondité.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

55. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme en 2015 sera couvert. Les financements additionnels seront mobilisés sur le marché monétaire régional, le marché financier international et auprès des partenaires extérieurs. Le Gouvernement souhaite lever sur les marchés monétaire et financier sous régional 648,7 milliards de FCFA, contre 1 101,6 milliards de FCFA en 2014. Les financements extérieurs, y compris les appuis budgétaires devraient s'élever à 1 100,1 milliards de FCFA grâce notamment aux concours de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Islamique de Développement et de l'Eximbank Chine. D'ores et déjà, le Gouvernement a émis un Eurobond de 01 milliard de dollars US en 2015 pour bénéficier des coûts de financement favorables sur les marchés internationaux. En outre, le Gouvernement envisage la possibilité de recourir à la finance islamique par l'émission de sukuks en monnaie nationale en 2015. Enfin, il poursuivra les discussions bilatérales avec les créanciers restants pour l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTTE de la Banque Mondiale et du FMI.

56. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1 et 2). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. La huitième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2015 et sur des repères structurels portant sur la gestion des finances

publiques, l'assainissement du secteur bancaire et le climat des affaires. La huitième revue devrait être achevée au plus tard en décembre 2015. À cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

57. Le développement du système statistique se poursuivra pour accompagner l'action gouvernementale et éclairer les décisions des opérateurs économiques. Dans ce cadre, la mise en œuvre du Schéma Directeur de la statistique 2012–15, cohérent avec le PND (2012–15) sera achevée. Les actions définies par ce schéma portent notamment sur (i) la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles, (ii) le renforcement et le suivi des indicateurs conjoncturels, (iii) la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations, (iv) le changement de l'année de base des comptes nationaux et la mise en place de comptes nationaux trimestriels, (v) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), et (vi) l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels. Dans ce cadre, les rapports définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013/2014 et de l'enquête sur l'emploi sont disponibles. Concernant l'enquête sur le niveau de vie et le Recensement Général de l'Agriculture, l'analyse des données recueillies se poursuit. S'agissant des travaux de changement de base des comptes nationaux annuels, une nouvelle nomenclature des activités et des produits a été élaborée et publiée. L'année 2014 est choisie comme nouvelle année de base des comptes nationaux annuels du fait de la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2014. Enfin, l'élaboration des comptes nationaux trimestriels connaît une bonne avancée

et les travaux sur la production du Tableau des Opérations Financières de l'État, selon le manuel des statistiques de finances publiques 2001, se poursuivent et pourront s'achever d'ici à fin décembre 2015. A terme, la Côte d'Ivoire entend migrer vers la norme spéciale de diffusion de données pour présenter une meilleure comparabilité et accéder ainsi à des conditions favorables sur les marchés financiers internationaux.

58. Le Gouvernement continuera d'appuyer le renforcement des capacités dans l'administration publique. Le Secrétariat National au Renforcement des Capacités (SNRC) accompagnera les structures publiques en matière de formation à travers l'évaluation des besoins et des compétences, la définition de programmes adaptés et la recherche des financements nécessaires afin de favoriser une gestion moderne et efficace de l'administration publique. Les besoins d'assistance technique répertoriés pour 2015 porteront notamment sur (i) la modernisation de l'administration douanière, en particulier des régimes économiques et de l'analyse des risques, (ii) l'appui à la mise en place des comptes trimestriels, (iii) le renforcement de l'administration de l'impôt, en particulier de l'assiette et de la TVA, (iv) l'élaboration de la balance de paiement prévisionnelles et (v) les prévisions de recettes fiscales, (v) l'appui pour la production du tableau des opérations financières de l'État selon le manuel des statistiques des finances publiques 2001, et (vi) l'appui à la confection des indicateurs conjoncturels sur le secteur réel. Par ailleurs, une assistance technique d'au moins un an du FMI est sollicitée pour la création et la mise en place d'instruments de financement sur le marché international à long terme en monnaie locale en faveur des deux zones franc (UEMOA et CEMAC).

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2014-15 ^{1/}
(Milliards de francs CFA) ^{2/}

	2014												2015										
	Mars			Juin			Sept.			Dec.			Mars		Juin		Sept.		Dec.				
	RI	Réal.	Statut	CP	Réal.	Statut	RI	RI Ajusté	Réal.	Statut	CP	CP Ajusté	Réal.	Statut	RI	RI Ajusté	CP	CP Rév.	RI	RI Rév.	RI	RI Rév.	
A. Critères de performance																							
Plancher pour le solde primaire de base	7.3	7.0	Rempli	-135.4	2.7	Rempli	-80.1	-77.6	Rempli	-81.6	-80.4	Rempli	-10.5	-14.4	-150.7	-108.0	-151.8	-41.6	-90.7				
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA) ^{5/}	43.6	113.1	Non Rempli	315.3	286.6	Rempli	360.2	110.2	62.9	Rempli	107.6	100.7	Rempli	-56.4	96.5	186.8	87.9	104.3	36.3	-17.4			
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (US\$ millions) ^{3/}	900.0	717.3	Rempli	900.0	738.4	Non Rempli ^{3/}	900.0	1488.6	Non Rempli	1650.0	2443.4	2441.5	Rempli	3050.0	3843.4	3050.0	3843.4	3050.0	3843.4	3050.0	3843.4		
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs																							
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-76.1	-81.7	Rempli ^{7/}	-310.6	-143.4	Rempli	-364.5	-356.1	Rempli	-394.8	-376.1	Rempli	-179.3	-331.0	-451.2	-533.2	-584.7	-672.1	-676.6				
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	19.8	25.8	Rempli	55.6	54.6	Rempli	81.5	80.5	Rempli	124.5	112.4	Rempli	29.4	63.4	74.7	107.7	109.9	146.1	144.9				
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	259.4	300.4	Rempli	676.7	717.8	Rempli	1022.3	1086.1	Rempli	1521.8	1622.4	Rempli	292.6	763.3	763.3	1153.1	1153.1	1716.4	1716.4				
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-5.0	-85.8	Rempli	-50.0	-129.7	Rempli	-70.0	-170.9	Rempli	-110.0	-152.4	Rempli	-20.0	-50.0	-30.0	-70.0	-40.0	-100.0	-50.0				
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	621.8	659.9	Rempli	1392.1	1462.3	Rempli	2167.9	2167.7	Non Rempli	3064.6	2989.4	Non Rempli	749.5	1642.2	1630.5	2486.4	2472.8	3474.8	3448.2				
Pour mémoire																							
Position nette du gouvernement	11.3	61.5		129.3	122.9		17.4	29.5		9.1	127.3		-41.0	-11.9	54.8	-35.1	1.4	-24.5	-33.9				
Dons programme	0.0	9.0		82.8	82.8		82.8	82.8		156.6	167.0		0.0	73.8	73.8	73.8	73.8	147.6	147.6				
Prêts programme	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		50.5	0.0		0.0	0.0	6.4	0.0	6.4	58.4	46.4				
Dons projet	44.3	54.4		123.3	113.7		166.0	125.3		168.8	137.0		57.2	114.3	114.3	137.2	137.2	228.6	228.6				
Prêts projet	61.3	73.5		170.7	134.1		229.9	218.7		259.6	249.1		115.5	230.9	241.1	277.1	281.2	461.8	401.8				

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

^{1/} Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2013 pour les critères et repères de 2014 et du 31 décembre 2014 pour les critères et repères de 2015.

^{2/} A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles.

^{3/} Critère de performance continu. Il n'a pas été rempli à la suite de l'émission de l'Eurobond de US\$ 750 millions en juillet 2014.

^{4/} La fenêtre pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels est destinée aux financements de projets dans les secteurs d'infrastructure, d'énergie et de transport.

^{5/} Plafond ajusté à la hausse d'un montant équivalent au prêt pour le projet d'extension du port d'Abidjan (US\$ 793.4 millions)

^{6/} Le plafond pour la dette extérieure nonconcessionnelle sera ajusté à la hausse si les conditions de concessionnalité ne sont pas accordées pour le projet de réseau d'électricité (US\$820 millions). Voir paragraphe 10 sur l'ajusteur dans le PAT.

^{7/} Voir paragraphe 10 sur l'ajusteur dans le PAT.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2014–15, FEC

Septième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier	Statut
Gestion des dépenses publiques			
Payer les subventions au titre du soutien au secteur de l'électricité (HVO) pour un montant de 40 milliards de FCFA.	Réduire les risques budgétaires	RS fin décembre 2014	Respecté
Adopter un chronogramme détaillé de fermeture des comptes publics dans les banques commerciales	Améliorer la gestion de la trésorerie	RS fin décembre 2014	Respecté
Assainissement du secteur bancaire			
Restructurer une banque publique	Réduire les vulnérabilités du secteur bancaire et les risques budgétaires	RS fin décembre 2014	Non Respecté (mis en œuvre en février 2015)
Amélioration du climat des affaires			
Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Respecté
Mettre en œuvre le plan d'apurement de l'ensemble des arriérés intérieurs sur la dette auditée, la dette titrisée et conventionnée	Améliorer le climat des affaires	RS fin décembre 2014	Respecté

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2015, FEC

Huitième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
Gestion des finances publiques		
Payer la dette titrisée de la SIR et de la PETROCI	Améliorer la situation financière du secteur énergie	RS fin juin 2015
Adopter un protocole précisant les responsabilités des différentes parties prenantes, y compris l'Etat, en ce qui concerne le paiement du HVO.	Réduire les risques budgétaires	RS fin juin 2015
Lancer un appel d'offres pour la sélection d'un cabinet pour la réalisation d'un diagnostic stratégique de la SIR en vue de sa restructuration	Réduire les risques budgétaires	RS fin juin 2015
Assainissement et Développement du secteur financier		
Adopter un projet de Loi visant à favoriser le développement du crédit-bail.	Développer le secteur financier	RS fin septembre 2015
Restructurer une banque publique	Assainir le secteur bancaire	RS fin novembre 2015
Amélioration du climat des affaires		
Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA	Améliorer le climat des affaires	RS continu
Apurer l'ensemble des arriérés intérieurs sur la dette auditée 2010 et antérieures.	Améliorer le climat des affaires	RS Septembre 2015
Apurer les arriérés intérieurs sur la dette titrisée et conventionnée	Améliorer le climat des affaires	RS fin Septembre 2015

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique Accord sous la Facilité Élargie de Crédit 2011–15

Le 19 mai 2015

1. **Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.** Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2015 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2015 et le 31 décembre 2015.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. **Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés** en variation cumulée à partir du 31 décembre 2014 pour les objectifs de 2015, sauf le plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles où la variation cumulée est à partir du 31 décembre 2012 (Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A Recettes budgétaires de l'État (RI)

4 **Les recettes totales sont définies** comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B Dépenses pro-pauvres (RI)

5 **Les dépenses pro-pauvres sont dérivées** de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6 **Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables.** Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (CP)

7 **Le solde primaire de base correspond à la différence entre** les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, et dépenses liées à l'épidémie d'Ebola (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures - Dépenses liées à l'épidémie d'Ebola (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

8 **Au cas où le montant de l'aide budgétaire (dons et prêts-programmes) est supérieur** (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde primaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse).

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (RI)

9 Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)}
– {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

10 Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

11 Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'État (y compris les dépôts C2D); (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor et hors variation nette des exigibles); et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA durant l'année 2015, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

12 La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée par décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

13 La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

14 Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
- aux tirages sur les ressources du FMI ;

15 Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée avec un taux d'escompte de 5 pour cent. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 12–15, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié aux paragraphes 14 et 17. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

16 Un plafond cumulé pour 2013–15 de 800 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2013, de 1 650 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2014, et de 3 843.4 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2015 est appliqué aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 14 (critère de performance). Ce plafond est destiné aux projets financés par emprunts dans les secteurs énergie, infrastructure et transport et à l'émission en 2015 d'un emprunt Eurobond pour un montant maximum équivalent à 1000 millions de dollars US. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels sera ajusté à la hausse pour le prêt relatif au projet de réhabilitation et d'expansion du réseau de distribution de l'électricité d'un montant maximal équivalent à 820 millions de dollars US, si les termes de ce prêt devaient s'avérer non concessionnels. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémoire ou aux services du FMI). La valeur en dollars des Etats-Unis des prêts éligibles sous ce plafond sera calculée en utilisant les taux de changes à fin août 2013 figurant dans la base de données SFI (Statistique financières internationales) du FMI. Le montant de l'Eurobond qui sera considéré comme contracté est celui de la fin de la période de souscription/achat comme spécifié dans les termes de l'échange. Les montants souscrits/achetés de l'Eurobond avant la fin de la période de souscription/achat n'auront pas d'impact sur le critère de performance sur la dette extérieure (paragraphe 14).

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

17 Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

18 Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO).

19 Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

20 La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

21 Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

22 Dans le cadre du programme, l'État s'engage à : (i) réduire le stock des « exigibles » pour au moins 50 milliards de FCFA en 2015 ; et (ii) ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au cours de l'exercice budgétaire 2015.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

23 Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

24 Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Suivi du programme et données à communiquer

25 Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

26 Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations suivantes qui seront fournies dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre. Les tableaux F.3.1, F.3.2 et F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.

27 Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

28 Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

29 Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Évolution des dépenses pro-pauvres
(dépenses sociales incl.), 2009–15

	2009	2010	2011	2012		2013		2014		2015
				Budget	Real.	LDR ^{1/}	Real.	Budget	Budget	
Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	68.2	72.1	81.7	81.9	88.6	
Administration générale	8.5	9.2	7.0	7.7	10.0	16.3	21.4	28.0	33.9	
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	18.7	15.1	15.9	17.8	23.4	
Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	8.4	13.5	15.7	18.4	16.9	21.5	
Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	26.0	16.6	18.3	19.3	9.7	
Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*)	20.2	6.8	4.1	10.0	0.0	8.4	7.7	0.0	0.0	
Ressources halieutiques et production animale	6.7	5.9	4.0	4.7	7.2	5.9	7.5	8.0	9.0	
Administration générale / formation et encadrement	3.5	3.9	2.7	2.7	4.0	3.8	4.4	4.5	4.6	
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	2.9	0.9	1.7	1.7	2.0	
Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	0.4	1.2	1.4	1.9	2.4	
Éducation	533.1	590.1	529.2	628.6	651.2	754.6	756.3	836.3	960.9	
Administration générale	19.6	24.9	24.7	23.6	19.8	19.5	19.5	20.6	25.2	
Éducation préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	398.2	379.2	454.4	449.2	316.6	403.8	
Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	
Secondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	74.8	83.7	87.7	296.8	306.9	
Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	140.0	153.0	156.1	155.4	178.1	
Programme présidentiel d'urgence/Volet éducation	0.0	0.0	11.7	12.8	36.9	43.5	43.5	46.5	46.5	
Santé	118.4	113.6	120.2	138.0	169.2	205.1	197.9	267.4	310.1	
Administration générale santé	45.8	47.7	49.2	55.4	63.9	89.5	71.4	123.0	150.7	
Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	47.5	53.9	70.5	38.7	63.3	
Soins de santé préventive (programme élargi de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	2.3	2.6	1.6	2.9	1.5	
Programme de lutte contre les pathologies et les endémies+B66	1.7	1.5	1.1	1.4	4.0	1.2	1.7	24.8	5.6	
santé infantile, maternelle et nutrition	0.8	0.4	0.4	0.6	1.4	0.6	0.8	18.1	10.9	
VIH/SIDA	10.8	5.9	6.9	8.0	6.4	5.4	1.6	5.6	16.7	
CHU et Institutions médico-spécialisées	26.6	26.6	25.7	25.1	31.8	33.9	32.3	34.2	41.4	
Programme présidentiel d'urgence/Volet santé	0.0	0.0	11.3	12.0	12.0	18.0	18.0	20.0	20.0	
Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.4	39.9	49.5	73.5	118.4	82.1	83.3	
Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	10.8	25.4	69.9	37.0	38.7	
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	22.4	23.6	24.0	18.1	17.6	
Programme présidentiel d'urgence/Volet salubrité et assainissement	0.0	0.0	13.1	16.2	8.0	11.5	11.5	13.5	13.5	
Programme présidentiel d'urgence/Volet eau potable	0.0	0.0	0.0	0.0	8.2	13.0	13.0	13.5	13.5	
Énergie	16.5	9.7	8.9	17.0	18.8	26.7	25.5	30.1	34.9	
Accès à l'électricité	16.5	9.7	8.9	9.0	10.8	13.7	12.5	16.6	21.4	
Programme présidentiel d'urgence/Volet électricité	0.0	0.0	0.0	8.0	8.0	13.0	13.0	13.5	13.5	
Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.4	47.1	51.4	101.7	80.2	112.7	118.7	
Entretien pistes rurales	0.5	2.4	2.1	5.1	2.3	11.4	8.7	6.0	6.2	
Construction d'ouvrage d'art	3.0	2.5	1.1	7.5	4.0	22.2	5.6	23.3	20.4	
Autres travaux routiers	35.6	40.6	22.2	23.5	34.1	52.2	49.9	65.5	67.0	
Programme présidentiel d'urgence/Volet entretien et aménagement	0.0	0.0	8.0	11.0	11.0	16.0	16.0	18.0	25.0	
Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	20.0	18.1	24.3	22.4	23.6	
Administration générale	8.6	9.8	8.9	9.0	15.1	13.4	19.1	16.1	17.1	
Formations destinées aux femmes	0.6	0.7	0.5	0.7	0.7	0.5	0.6	0.9	0.8	
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.2	2.1	2.3	3.1	3.1	
Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.6	1.3	1.6	1.8	1.9	2.0	2.1	
catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	
Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture)	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	34.5	60.0	56.1	
Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	34.5	60.0	56.1	
Reconstructions	1.4	2.6	5.6	1.2	0.3	13.0	2.9	10.4	20.4	
Reconstruction et réhabilitation	1.4	2.6	4.6	1.2	0.3	0.1	0.1	0.0	0.4	
Programme présidentiel d'urgence	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	12.9	2.9	10.4	20.0	
Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.1	15.9	13.0	6.7	7.9	10.5	10.8	
Promotion et insertion des jeunes	8.4	8.9	13.7	13.4	7.6	5.1	5.4	8.1	8.2	
Appui et suivi DSRP	0.3	0.2	0.4	0.4	0.5	0.0	0.2	0.6	0.6	
Développement du tourisme et de l'artisanat	0.9	2.8	2.0	2.1	4.9	1.6	2.3	1.8	2.0	
TOTAL	843.0	885.2	842.8	980.0	1,080.5	1,309.1	1,337.1	1,521.8	1716.4	

Source: Autorités ivoiriennes.

^{1/} Loi de Finances Rectificative.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Transmission de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (M)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (AN)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (AN)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (AN)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (AN)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (AN)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (M)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (M)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (M)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (M)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (M)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (M)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (M)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (M)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (M)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (M)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (M)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (M)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (T)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (T)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (M).

Café / cacao :

- Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)
- Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)
- Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)
- Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

- Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)
- Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B.2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)
- Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)
- Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)
- Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

- Tableau M.1 : Situation des Banques (M)
- Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)
- Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)
- Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)
- Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)
- Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

- Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)
- Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

- Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)
- Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)
- Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)
- Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

- Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)
- Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)
- Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Préviation recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)



CÔTE D'IVOIRE

20 mai 2015

SEPTIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparée par :

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Table des matières

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI	7
OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE	9
QUESTIONS STATISTIQUES	13

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mars 2015)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963

Article VIII.

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	325,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	324,17	99,68
Position dans la tranche de réserve	1,05	0,32

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	272,78	87,73

Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	637,72	196,10

Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	04 nov, 2011	31 déc, 2015	520,32	422,76
FEC ^{1/}	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ^{1/}	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

Projections des paiements au FMI^{2/}**(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoires actuels en DTS):**

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Principal	39,02	46,18	85,20	109,59	113,17
Commissions/Intérêts	<u>0,02</u>	<u>0,02</u>	<u>0,02</u>	<u>0,02</u>	<u>0,99</u>
Total	<u>39,04</u>	<u>46,20</u>	<u>85,22</u>	<u>109,61</u>	<u>114,16</u>

Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre Cadre</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
Date d'arrivée au point de décision	Mar. 1998	Avr. 2009	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ³	345.00	3,109.58	
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	22.50	38.66	
(équivalent en millions de DTS)	16.70	25.85	
Date du point d'achèvement	--	Juin 2012	

1/Anciennement FRPC.

2/ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

3/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

II. Décaissement de l'aide du FMI Millions de DTS	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Aide décaissée au pays membre	...	25.85	25.85
Aide intérimaire	...	15.13	15.13
Solde point d'achèvement	...	10.72	10.72
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{4/}	...	0.57	0.57
Total décaissements	...	26.42	26.42

4/Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes : La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints. À la suite de cette recommandation, la BCEAO a sélectionné un deuxième cabinet d'audit pour réaliser les audits.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655 957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois applicables aux pays menant un programme. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en décembre 2013. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour janvier 2016.

Assistance technique :

	Domaine	Concentration
2011	Plusieurs sujets (juillet)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE). !
	Gestion de la dette (juillet)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août)	Suivi.
	Suivi du PESF (août)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Gestion des finances publiques (octobre)	Mission de diagnostic
	Statistiques de finances publiques (octobre/novembre)	Suivi du TOFE
	Gestion des dépenses publiques	Informatisation
	Suivi du PESF (novembre)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Comptabilité nationale (décembre)	Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier

	Administration des impôts (février; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi.
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifification des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels.
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité sur la base des droits constatés
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Politique fiscale	Suivi de la réforme de la politique fiscale
	Gestion de la dette (septembre)	Mise à jour de l'AVD
	Gestion des finances publiques (septembre)	Cadre de dépenses à moyen terme
	Comptes nationaux-AFRITAC (septembre)	PIB trimestriel
	Administration douanière-AFRITAC (octobre)	Analyses douanières basées sur les risques
	Administration des recettes (novembre)	Renforcement de l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre)	Réforme du système d'information financière
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre)	Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA

	Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre)	Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA
2014	Gestion des finances publiques (janvier)	Exécution du budget et procédures de dépenses
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Modernisation des douanes
	Gestion de trésorerie (avril)	Compte unique du Trésor
	Comptes nationaux-AFRITAC (avril)	PIB trimestriel
	Administration des impôts-AFRITAC (mai)	Gestion de la TVA
	Douanes – AFRITAC (juin)	Gestion du risque aux fins de contrôle
	Secteur bancaire – AFRITAC (juin)	Mise en place du compte unique du Trésor
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Modernisation du système informatique de gestion budgétaire
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (juillet)	Amélioration de la balance générale – AFRITAC (juillet)
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Nomenclature budgétaire
	Administration douanière-AFRITAC (septembre)	Gestion basée sur les risques et service de renseignements
	Comptabilité– AFRITAC (octobre)	Administration des recettes et comptabilité
	Comptes nationaux-AFRITAC (octobre)	Améliorer les statistiques économiques
	Gestion des finances publiques	Cadre de dépenses à moyen terme
	Politique fiscale	TVA et système de l'impôt sur le revenu
	Gestion des finances publiques	Achèvement du cadre de dépenses à moyen terme
	Administration des recettes	Capacité d'administration de l'impôt
	Gestion des finances publiques	Chaine de la dépense
	Administration des recettes	Mise en place d'un service des gros contribuables
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA
2015	Administration des recettes	Diagnostic de l'administration des douanes
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA
	Administration des recettes	Suivi dans l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques	Elaboration et crédibilité du budget
	Gestion des finances publiques	Prévision des recettes
	Gestion des finances publiques	Comptabilité publique
	Administration des recettes	Administration de l'impôt
	Politique fiscale	Audit des gros contribuables

Représentant résident : Un représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005-06 et en 2010-11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2015–16

(Mai 2015)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Stratégie et opérations :		
	CI-Cadre de partenariat (CPF)		16-2015 juillet
	Troisième crédit d'appui à la réduction de la pauvreté	Février --juillet 2015	3 septembre 2015
	CI-BF - DPO régional pour la compétitivité et la facilitation des échanges		Au Conseil d'administration Juin 2015
	CI - Projet obsolète de gestion des pesticides		14 août 2015
	CI - Projet pour l'emploi des jeunes et le développement des compétences - Financement supplémentaire		26 mars 2015
	CI - Projet de renouvellement des infrastructures		21 avril 2016
	CI - Projet de gouvernance et de développement du secteur financier		30 mai 2016
	Projet d'appui d'urgence à l'éducation de base		30 septembre 2015
	Projet renforcement des capacités parlementaires		9 juillet 2016
	CI - Croissance intégrée et compétitivité		25 février 2016
	CI - Investissements publics et fourniture de services		30 mai 2016
	Filet de protection sociale productif		28 mai 2015
	CI - Projet de gouvernance locale et de développement territorial		30 mai 2016
	CI - Emploi des jeunes et développement des compétences (deuxième génération)		30 mai 2016
	CI - Projet de mise en valeur du champ gazier « Gazelle »		22 mars 2016
	Travaux économiques et sectoriels		
	Revue de l'urbanisation en Côte d'Ivoire		30 juin 2015
	Document de synthèse statistique sur la Côte d'Ivoire		30 juin 2015
	CI - Mise à jour économique (deuxième édition - croissance et emploi)		30 octobre 2015
	Évaluation de l'impact des crises sur le DH		15 décembre 2015

	Assistance technique/autres travaux analytiques:		
	Loi minière et réforme du cadastre minéral en Côte d'Ivoire		30 juin 2015
	Revue de l'urbanisation en Côte d'Ivoire		30 juin 2015
	Appui au renforcement de l'environnement de la réforme de GFP		30 juin 2015
	Appui au régime foncier en Côte d'Ivoire		26 juin 2015
	CI - Appui à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP		15 juin 2015
	AT au secteur financier		08 juin 2015
	Gouvernance électronique dans les marchés publics		15 juin 2015
	Évaluation de la pauvreté		10 juin 2015
	Étude sur la gouvernance et la lutte contre la corruption		29 juin 2015
	Appui au projet BOOST		31 mars 2016
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme:		
	8 ^e revue FEC (septembre 2015)		
	Consultations au titre de l'article IV (janvier 2016)		
B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures.		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAFD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque:

Sur un total de 71 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 9 sont en cours et 3 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1,399 millions d'UC (1 053 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, aux activités multisectorielles (24 %), au secteur social (20,68 %), au développement rural et au secteur agricole (20,40 %), aux transports (17,32 %), à l'énergie et aux télécommunications (13,67 %), à l'eau et à l'assainissement (3,8 %) et à la finance (0,2 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %). Ces ressources ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie.

Au lendemain de la crise post-électorale d'avril 2011, la Banque mondiale a préparé une fiche 2011–12 qui définit une stratégie en vue du réengagement rapide au titre du Fonds africain de développement (FAD-12) visant à i) renforcer et remettre en place les infrastructures, et rétablir les services sociaux de base, et ii) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités. Deux mois après la fin de la crise post-électorale, la Banque mondiale a adopté le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB), qui a complété utilement les opérations existantes, en particulier le Projet d'appui institutionnelle multisectorielle à la sortie de crise (PAIMSC). Ces deux projets ont été mis en œuvre en coordination étroite avec le Système des Nations Unies et ont contribué à répondre aux besoins urgents du pays, en particulier la remise en état des établissements de santé et d'éducation, les structures administratives de développement rural et les centres de protection des enfants. Ces projets ont contribué aussi à la formation et/ou au recyclage des employés des différents services des structures remises en état et équipées.

Par ailleurs, les opérations de la Banque mondiale ont contribué grandement à la cohésion sociale et à la réconciliation dans les ex-zones CNO grâce au financement d'activités génératrices de revenus pour les groupes agricoles locaux à l'aide d'un système d'information et de communication basé sur les technologies. En outre, les femmes ont reçu un rôle important, y compris celles qui ont été victimes de violences pendant la crise. La Banque mondiale a financé aussi plusieurs projets majeurs dans les secteurs du transport et de l'énergie au moyen du guichet secteur privé. Il s'agit notamment de la construction du troisième pont (Pont Henri Konan Bédié), ainsi que de l'expansion de la centrale électrique d'Azito et de la centrale de Ciprel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)		
Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public):		
Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011.
Programme d'urgence pour rétablir les services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé pour renforcer les capacités de l'administration	5.5	Ce programme, qui sera achevé à la fin de juin 2015, a pour principal objectif de contribuer, dans le budget de l'État, à rétablir les services sociaux et administratifs de base, la cohésion sociale et la réconciliation comme indiqué dans la demande du gouvernement. Le programme a répondu aux besoins urgents du pays en rétablissant les services de base de santé, d'éducation et de bien-être, les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, les services d'administration publique, de même que les mécanismes de dialogue, de cohésion sociale et de réconciliation.
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21.6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes,	18,8	Le projet vise à appuyer les emplois et formations professionnels les plus prometteurs afin de créer des emplois directs pour les femmes et les jeunes. L'objectif est d'aider à adapter le futur profil de l'emploi au moyen de réformes (changement graduel pour que le système éducatif réponde aux exigences économiques et agisse rapidement sur les flux grandissants du marché du travail)
Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociales	30	Ce projet, approuvé en juin 2014, vise essentiellement à contribuer aux efforts de la Côte d'Ivoire pour rétablir la cohésion et améliorer l'inclusion sociales, de façon à remédier aux ravages psychologiques et sociaux provoqués par le dernier conflit, et à empêcher l'apparition de tout nouveau conflit, dans l'objectif de garantir une meilleure stabilité politique et une croissance économique plus équitable. Les principaux résultats escomptés sont : i) la réintégration socio-économique des anciens combattants, et ii) l'appui nécessaire pour résoudre les conflits intercommunautaires et prendre en charge les victimes.

Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC UC = 1 DTS) (suite et fin)

Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Renforcement des structures pour protéger les économies contre les chocs sanitaires (opération régionale, approuvée en octobre 2014)	6	Ce programme est à la fois une riposte à la situation d'urgence créée par l'épidémie d'Ebola et une réponse au besoin d'assurer à plus long terme les conditions d'une économie résiliente dans les pays concernés et de prévenir tout nouveau choc sur la santé publique à l'avenir.
Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG)– Multinational	33,00	Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres pays membres de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée).
Programme de développement routier et de facilitation du transport dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) (Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria), décembre 2014.	97	L'objectif global du programme consiste à accélérer la reprise économique de la zone UFM après le conflit en améliorant l'infrastructure routière et en facilitant le commerce au sein de la région. En particulier, le programme cherche à améliorer les conditions de transport sur les routes concernées afin de réduire les coûts de transport, à faciliter la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays et à améliorer les conditions de vie des communautés de la région.
Programme de riposte contre Ebola	10	Le programme vise à mettre fin à l'épidémie d'Ebola et à renforcer les fondements de la maîtrise d'incidents sanitaires inhabituels, en particulier ceux ayant la portée régionale actuelle. À plus long terme, le programme vise à faciliter une amélioration durable des systèmes et des capacités de résilience après une crise.
Le secteur privé :		
Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction–exploitation-transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.
Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existante monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en augmentant ainsi la capacité à environ 430 MW.
Projet d'expansion de la centrale de Ciprel	44	Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases : la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale.
Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique)	1.5	Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013.

Stratégie de reprise des activités de la BAfD en Côte d'Ivoire

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAfD est déterminée à procéder rapidement à une reprise opérationnelle. Conformément à la Facilité de la BAD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de réengagement rapide de la BAD en Côte d'Ivoire pour la période 2011-12. Un document de stratégie pays (DSP) complet a été approuvé par le Conseil d'administration de la BAfD début décembre 2013. La stratégie s'appuie sur deux piliers : i) renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation; et ii) développement des infrastructures à l'appui du redressement économique. Le premier pilier vise à créer un environnement propice à l'inclusion socio-économique et capable de répondre aux exigences d'une meilleure gouvernance et prestation de services publics de base. Le deuxième pilier vise à promouvoir l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce au développement d'infrastructures de qualité élevée dans l'agriculture, les transports et l'énergie, afin de doper la reprise économique.

Programme de travail indicatif pour 2015 et 2016

Libellés	Montant (millions d'UC)	Année:
- Projet routier régional Côte d'Ivoire-Mali (en cours de préparation)	73	2015
- Projet d'appui aux MPE et MPI	10	2015
- Projet d'appui à l'infrastructure agro-industrielle dans la région centre	30	2016
- Assurance pour le commerce africain régional	10	2015
- Projet de développement de routes urbaines à Abidjan	140	2015
- Projet routier Odiénné - frontière du Mali	80	2016
- Projet routier Tieningboue-Mankono	45	2016
- Projet d'expansion des installations portuaires régionales de San Pedro (secteur privé)	50	2016

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Mai 2015)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint). La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013. Un recensement s'est déroulé en 2014, de même qu'une enquête auprès des ménages.</p>
<p>Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 sur la base du Système de comptabilité nationale 1993, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, les autorités élaborent un plan visant à faire de 2014 la nouvelle année de référence et à mettre à jour les déflateurs implicites. Les méthodes de recueil des données pour les comptes provisoires doivent aussi être révisées. Les comptes nationaux jusqu'à 2012 (définitifs) et 2013 (provisaires) sont disponibles. Les services du FMI ont formulé des observations concernant les lacunes des comptes nationaux auxquelles il n'a pas encore été donné suite. Des travaux ont été engagés sur les comptes nationaux trimestriels avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest, et les premières données devraient être disponibles d'ici fin 2015.</p>
<p>Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010. L'IPC actuel ne porte que sur la plus grande ville (Abidjan), mais sera dans un avenir proche étendu à d'autres centres urbains, avec l'appui de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et d'AFRISTAT.</p>
<p>Statistiques du marché du travail : Ce type de statistiques n'est pas produit régulièrement.</p>
<p>Statistiques de finances publiques : Les autorités établissent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités travaillent actuellement sur la transposition de la Directive de l'UEMOA de 2009 relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base du Manuel de statistiques des finances publiques de 2001 (MSFP 2001). Les lois et décrets ont été approuvés par le Conseil des ministres et sont en attente de ratification par le Parlement. En outre, les autorités reçoivent l'aide d'AFRITAC pour utiliser les données comptables, essentiellement la Balance générale des comptes du Trésor (BGCT) aux fins de la communication des opérations budgétaires de l'administration centrale et mettent progressivement en application le MSFP 2001. Le travail est maintenant bien avancé en ce qui concerne l'établissement d'un TOFE sur la base de la balance générale en parallèle à l'établissement du TOFE actuel. Il reste encore à faire pour étendre la couverture du TOFE à tous les sous-secteurs de l'administration centrale.</p>
<p>Statistiques monétaires : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Malgré de récentes améliorations, les statistiques monétaires continuent de présenter des lacunes. Il s'agit notamment d'incohérences dans les données sources et du manque de sectorisation appropriée de l'économie nationale pour assurer que la BCEAO adhère pleinement à la méthodologie du Manuel de statistiques monétaires et financières. Les missions du Département des statistiques en 2011, 2013 et 2014 au siège de la BCEAO à Dakar, Sénégal, ont émis un certain nombre de recommandations pour combler ces lacunes. Les missions ont également aidé les services de la BCEAO à élaborer les formulaires types de communication des données relatives aux comptes de la Banque centrale et ont commencé à travailler sur les formulaires types de communication des données relatives aux autres institutions de dépôts.</p>
<p>Surveillance du secteur financier : La BCEAO a accepté l'invitation du Département des statistiques à commencer à communiquer régulièrement les indicateurs de solidité financière (ISF) de ses pays membres pour assurer leur diffusion sur le site internet du FMI.</p>
<p>Statistiques du secteur extérieur : L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, bien qu'il y ait des incohérences avec les données communiquées au titre du MBP6, et la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont</p>

pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Les informations sont également insuffisantes en ce qui concerne l'encours de la dette privée et les flux du service de la dette. Les dernières statistiques du secteur extérieur disponibles se rapportent à 2010.

II. Normes et qualité des données

La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.

Aucun ROND données n'est disponible.

III. Communication des données au Département des statistiques

La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI. La dernière balance des paiements qui a été déclarée concerne l'année 2010.

CÔTE D'IVOIRE: TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
(Mai 2015)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données⁶	Fréquence de la communication⁶	Fréquence de la publication⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	02/15	4/15	M	M	M
Monnaie centrale	02/15	4/15	M	M	M
Monnaie au sens large	02/15	4/15	M	M	M
Bilan de la banque centrale	02/15	4/15	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	02/15	4/15	M	M	M
Taux d'intérêt ²	02/15	4/15	I	M	M
Indice des prix à la consommation	03/15	4/15	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	02/15	4/15	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	02/15	4/15	M	M	M
Solde des transactions extérieures courantes	12/12	3/15	M	M	M
Exportations et importations de biens et de services	12/12	3/15	M	M	M
PIB/PNB	2014	3/15	A	A	A
Dette extérieure brute	02/15	4/15	M	M	M

¹Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaies et par échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).